



Étude sur le sous-financement des infrastructures d'eau au Québec

Rapport final

Mars 2026



Un portrait des infrastructures d'eau au Québec et leurs impacts sur la construction résidentielle

Mise en contexte

Le Québec fait actuellement face à des défis croissants en matière de logement, alors que le rythme est insuffisant pour répondre à la demande. Or, l'accélération de la construction résidentielle est freinée par la vétusté et la saturation des réseaux d'eau potable et d'eaux usées de nombreuses municipalités, elles-mêmes limitées dans leur capacité d'investissement.

C'est dans ce contexte que le Groupe tactique sur les infrastructures en eau liées au logement a mandaté Aviseo Conseil pour réaliser une étude qui lève le voile sur l'état de la situation, afin de proposer des leviers de financement durable de ces infrastructures. L'étude répond aux deux objectifs suivants :

- 1 Brosser un **portrait de l'état de la situation** des infrastructures d'eau et des enjeux en matière de développement immobilier résidentiel qui en découlent.
- 2 Identifier **des sources de financement** pour l'entretien et l'expansion des infrastructures d'eau.

Le Groupe tactique sur les infrastructures en eau liées au logement

Ce groupe réunit des expertises complémentaires en construction, ingénierie, urbanisme, etc., et rassemble neuf organisations du milieu. Le Groupe tactique a pour objectif de faire du déficit d'investissement dans les infrastructures en eau une priorité, en proposant des solutions concrètes et innovantes pour y remédier. À cette fin, il travaille sur quatre axes : cartographier les besoins au Québec, recenser les technologies disponibles, identifier des solutions de financement et lever les obstacles administratifs.



Source: Analyse Aviseo Conseil, 2026

Trois grands constats se dégagent de l'analyse de l'état des infrastructures d'eau

Principaux constats

Le parc d'infrastructures est encore fonctionnel, mais engagé sur une trajectoire de dégradation coûteuse



- Le sous-investissement depuis les années 2000 a entraîné un **vieillessement marqué** des infrastructures d'eau : les réseaux linéaires approchent la moitié de leur durée de vie utile, et les ouvrages de traitement d'eau potable ont déjà dépassé la leur.
- La dégradation des infrastructures d'eau n'est pas linéaire : leur état se **détérioré rapidement** une fois un seuil critique d'âge atteint, ce qui accentue l'**urgence d'intervenir**.
- Le modèle de financement actuel, qui repose majoritairement sur les revenus des taxes foncières, a créé un **décalage croissant avec la hausse des coûts de construction**, limitant la capacité des municipalités à financer la mise à niveau de leurs infrastructures.

La hausse des besoins sur le marché de l'habitation exerce une pression accrue sur les infrastructures d'eau



- Les problèmes découlant de la vétusté des infrastructures d'eau sont **structurels**, et ont été accentués par la **forte hausse récente de la population du Québec**, laquelle s'est traduite par une augmentation des besoins en matière de logements.
- Plusieurs municipalités ont dû imposer des **moratoires de construction** faute de capacité suffisante de leurs réseaux, faisant des infrastructures d'eau un goulot d'étranglement à la réponse à la crise du logement.

Face au déficit d'investissement, les municipalités doivent trouver de nouvelles façons de financer leurs infrastructures d'eau



- Le modèle de financement actuel **ne permet pas de financer adéquatement l'ensemble des besoins des infrastructures d'eau**, soit le maintien des actifs existants et les nouveaux investissements nécessaires pour l'expansion des infrastructures d'eau.
- Il est donc nécessaire pour les municipalités de se doter de **nouveaux leviers de financement** pour assurer une gestion durable de leurs infrastructures.

Le sous-financement structurel des infrastructures en eau limite la capacité des municipalités d'accroître l'offre de logements

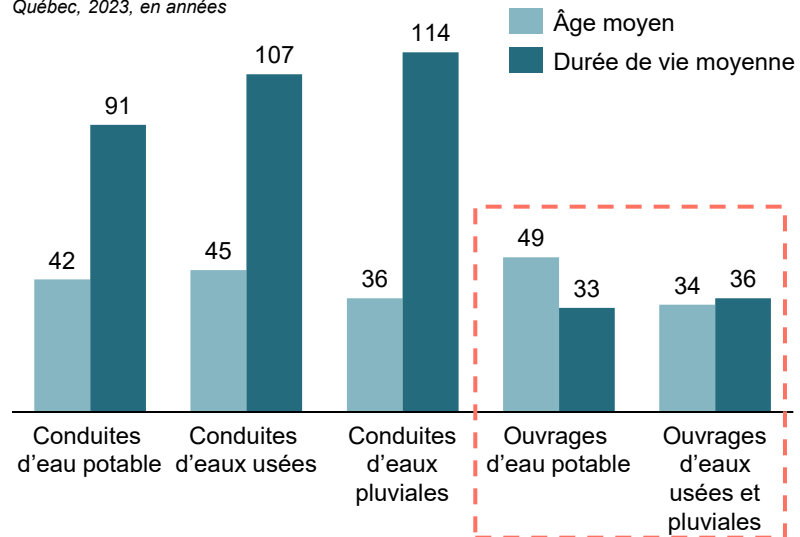
Un parc d'infrastructure vieillissant

La majorité des investissements dans les infrastructures en eau au Québec a été réalisée à partir des années 1950, avec un sommet entre 1970 et 1990, et le sous-investissement persistant depuis les années 2000 en accélère le vieillissement

- Les réseaux linéaires approchent désormais la moitié de leur durée de vie utile, et les ouvrages de traitement d'eau potable ont déjà dépassé la leur
- Cette dégradation se traduit par des risques accrus de pannes et de fuites, ainsi que par des coûts d'entretien croissants pour les municipalités, lesquels sont non linéaires.

Âge moyen et durée de vie moyenne par type d'infrastructures

Québec, 2023, en années



Le modèle de financement des infrastructures en eau au Québec est inadéquat

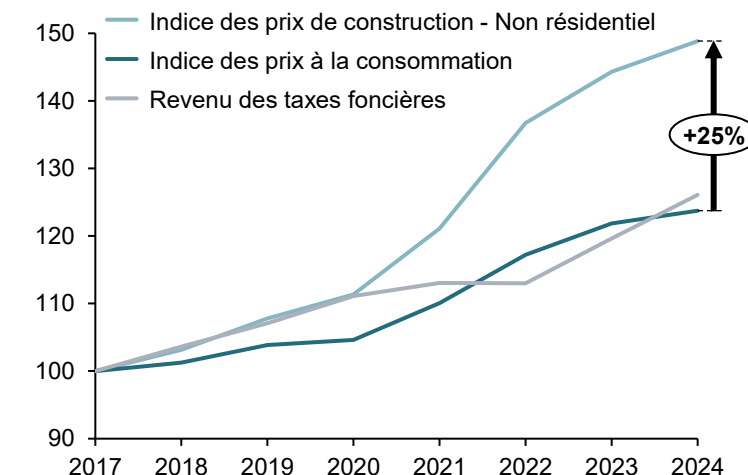
Les infrastructures d'eau sont majoritairement financées par l'impôt foncier, une source de revenus qui est indépendante de l'usage réel. De plus, la hausse des coûts de construction postpandémique a mis en lumière les limites du modèle actuel

- En effet, les revenus des taxes foncières ont évolué de pair avec l'indice des prix à la consommation (IPC), une évolution qui est incompatible avec l'augmentation récente des coûts de la construction
- Par ailleurs, entre 2018 et 2025, le montant alloué aux municipalités dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) a diminué, passant de 7,4 G\$ à 7,0 G\$. En tenant compte de la hausse rapide des coûts de construction, cette baisse pèse d'autant plus sur les finances des municipalités.

-3,0 p.p.
Variation de la part (en %) de l'enveloppe du PQI consacrée aux municipalités entre 2018 et 2025

Croissance de l'IPC, l'IPC-B – non résidentiel et les revenus des taxes foncières

Québec, 2017 à 2024; en %



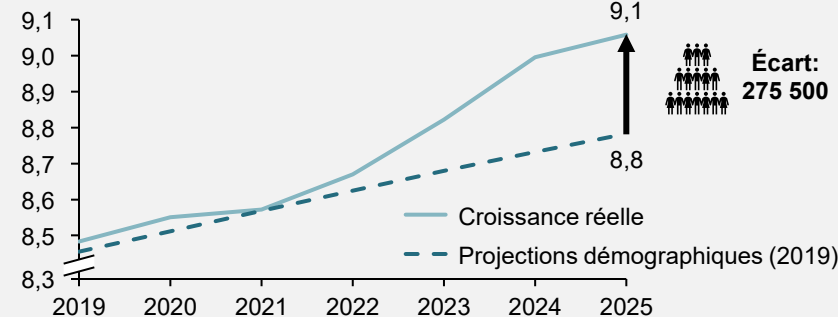
Une croissance démographique qui a accentué des besoins en matière de logements

La croissance démographique des dernières années a largement excédé les projections des décideurs publics, entraînant un important déséquilibre entre l'offre et la demande de logements.

Or, la capacité financière limitée des municipalités pour réaliser les investissements nécessaires à la mise à niveau de leurs infrastructures d'eau est un obstacle à l'augmentation de l'offre résidentielle, freinant ainsi la réponse à la crise du logement

Écart entre la croissance démographique réelle et les projections

Québec, 2019-2025, population au 1^{er} juillet et anticipée à l'automne 2019, en nombre



L'état de la situation actuelle impose aux municipalités de trouver de nouvelles façons de financer leurs réseaux d'eau

L'écofiscalité au cœur d'un financement pérenne des infrastructures d'eau

L'écofiscalité vise à orienter les comportements des usagers à l'aide de signaux de prix, afin de mieux refléter les coûts réels et les impacts générés par l'utilisation des services publics.

Appliquée aux infrastructures d'eau, elle repose principalement sur le principe de l'utilisateur-payeur via **une tarification volumétrique à l'aide de compteurs d'eau**, qui permet aux usagers de payer selon leur consommation, ce qui reflète le coût réel de l'eau et encourage sa conservation. Cette approche, peu utilisée au Québec contrairement à la majorité des économies avancées, comporte plusieurs avantages.



Favorise une **réduction de la pression** sur les réseaux en réduisant la consommation



Assure une meilleure **adéquation entre les revenus et les coûts réels** des services d'eau



Permet un financement plus **équitable et prévisible** à long terme.



D'autres leviers écofiscaux pourraient également être utilisés par les municipalités, notamment la **taxe sur les surfaces imperméables**.

Un besoin de prévisibilité et de priorisation des investissements des gouvernements du Québec et du Canada

En raison de l'ampleur des besoins, **les municipalités ne peuvent à elles seules résorber le déficit de maintien d'actif des infrastructures d'eau et assurer les investissements pour l'expansion de leurs réseaux**. En ce sens, les gouvernements du Québec et du Canada ont un rôle central à jouer pour appuyer financièrement les municipalités

- Des programmes de financement prévisibles sont donc essentiels pour permettre une planification et une réalisation efficace des investissements, les retards passés ayant freiné des projets et réduit leur portée en raison de la hausse des coûts de construction.

Le gouvernement du Québec **investit relativement peu pour combler le déficit de maintien d'actifs (DMA)**, ce qui contribue à la détérioration du parc d'infrastructures. Une révision des priorités gouvernementales à la faveur des investissements en maintien d'actif apparaît donc nécessaire pour assurer la pérennité des infrastructures publiques au Québec

- Depuis 2021, les investissements en maintien (+22 %) restent inférieurs à ceux pour la bonification du parc (+43 %), et plus de 40 % du DMA n'est pas couvert par le PQI 2025-2035.

Investissements dans la prise en charge du déficit du maintien d'actif (DMA)

Québec; 2025-2026 à 2034-2035; en % du total

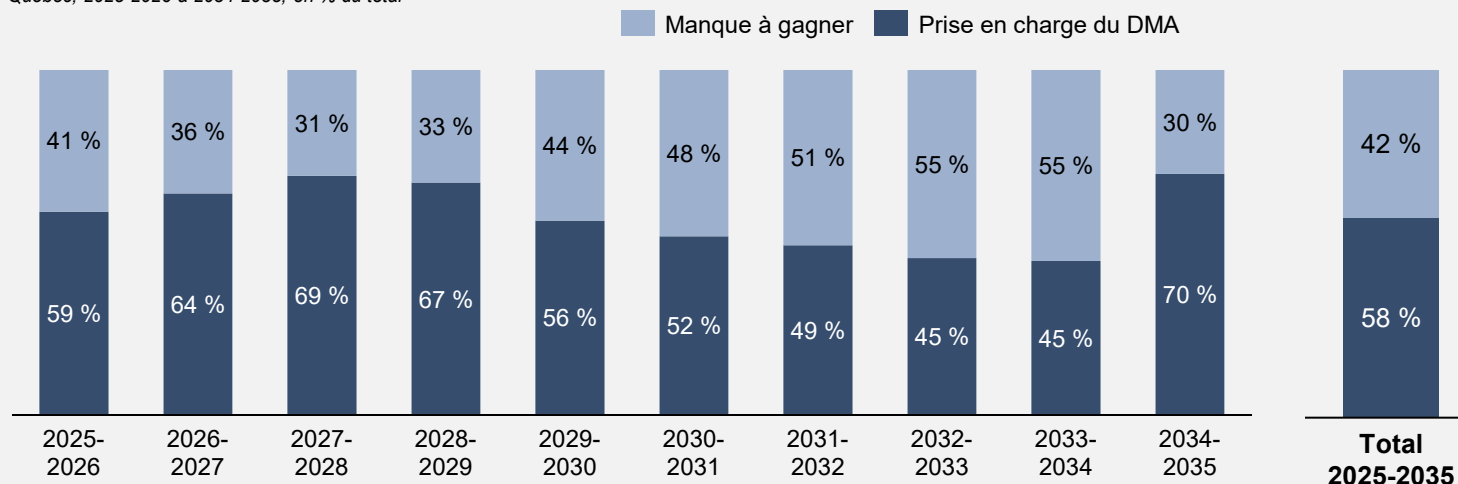


Table des matières

	<i>page</i>
Introduction et mise en contexte	6
Portrait des infrastructures d'eau	10
<i>État du stock des infrastructures</i>	11
<i>État du financement des infrastructures</i>	20
Pressions sur l'habitation	32
Analyse des leviers fiscaux	45
Conclusion	70
Annexes	73



Suivi des sections

Introduction et mise en contexte

Portrait des infrastructures d'eau

Pressions sur l'habitation

Analyse des leviers fiscaux

Conclusion

Annexes

Le sous-investissement des infrastructures d'eau, un angle mort de la crise du logement

Au cours des dernières années, le Québec a connu une croissance démographique record, accentuant les pressions déjà existantes sur le marché du logement et l'érosion de l'abordabilité. Bien que la construction résidentielle ait amorcé un redressement, le rythme des mises en chantier demeure insuffisant pour répondre à la demande, particulièrement dans les régions situées hors des grands centres urbains.

Pour que l'accélération nécessaire de la construction résidentielle puisse se matérialiser pleinement, d'importants investissements devront être réalisés pour adapter et mettre à niveau les infrastructures d'eau, qui sont essentielles pour le développement immobilier. En effet, bon nombre de municipalités sont actuellement aux prises avec des réseaux d'eau potable et d'eaux usées vétustes ou saturés, en raison d'un sous-financement structurel qui a débuté bien avant la pandémie. Or, ces municipalités se heurtent maintenant à des contraintes financières qui limitent leur capacité à réaliser les investissements nécessaires pour moderniser les infrastructures existantes et accroître la capacité des réseaux. Ces contraintes freinent la construction de milliers de logements, ce qui met en lumière la nécessité pour les municipalités du Québec de se doter de nouvelles sources de financement pour leurs infrastructures d'eau afin de dénouer l'impasse.

Le sous-investissement structurel des infrastructures d'eau s'impose donc comme un enjeu central pour le développement immobilier, et doit demeurer intégré aux réflexions sur l'habitation au Québec. À cette fin, la présente étude vise à lever le voile de cet angle mort de la crise du logement et à proposer des pistes de solutions pour assurer un financement prévisible et pérenne des infrastructures d'eau.



Un portrait du sous-investissement des infrastructures d'eau au Québec et son impact sur la construction résidentielle

C'est dans le contexte actuel de crise du logement que le Groupe tactique sur les infrastructures en eau liées au logement (ci-après « le Groupe tactique ») a mandaté Aviseo Conseil, une firme spécialisée en stratégie et en économie, afin de réaliser une étude visant à brosser un portrait de la situation à l'égard des infrastructures en eau au Québec, de documenter les impacts sur le développement immobilier résidentiel et ultimement, de proposer des leviers de financement pour remédier au sous-investissement structurel de ces infrastructures

- La crise du logement à laquelle fait face le Québec exige des actions concrètes pour assurer le financement durable des infrastructures en eau, pour permettre au secteur de l'habitation de livrer les logements nécessaires pour répondre aux besoins de la population.

À cette fin, la présente étude répond aux deux objectifs suivants :

- 1** Brosser un portrait de l'état de la situation des infrastructures d'eau et des enjeux en matière de développement immobilier résidentiel qui en découlent.
- 2** Identifier des sources de financement pour les infrastructures d'eau.



Les analyses produites par Aviseo Conseil se basent sur les renseignements et données disponibles en date de février 2026. Les données utilisées proviennent d'agences statistiques reconnues, notamment l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et Statistique Canada, de ministères et organismes du Québec, ainsi que de rapports de recherche

- Bien que tous les efforts nécessaires soient faits pour assurer l'exactitude des informations contenues dans le rapport, rien ne garantit qu'elles seront toujours exactes à la date à laquelle le lecteur les recevra ni qu'elles continueront de l'être dans l'avenir.

Un rapport qui s'articule autour de trois grandes sections complémentaires

Pour brosser le portrait des infrastructures d'eau et identifier des sources de financement, la présente étude se base sur une documentation et une approche méthodologique rigoureuse afin d'arriver à des constats solides et représentatifs.

Ainsi, chacune des sections est autoportante avec des constats qui lui sont propres, mais elles s'alimentent entre elles pour mettre en lumière les impacts du sous-investissement dans les infrastructures d'eau sur la construction résidentielle. Elles permettent également d'identifier et d'évaluer les différentes sources de financement possibles. Le document est divisé en trois grandes sections :

1.

Portrait des infrastructures d'eau au Québec

- Cette section présente un portrait détaillé des infrastructures d'eau au Québec, incluant notamment leur état physique, leur durée de vie, leur dégradation, ainsi que les caractéristiques financières de ces dernières.
- Elle documente également les facteurs qui exercent une pression sur ces infrastructures, comme la croissance démographique, les fuites, les coûts de construction et les changements climatiques.

2.

État de la situation immobilière au Québec

- Cette section analyse comment la croissance démographique récente, plus forte que prévu, a accru la pression sur le marché du logement partout au Québec.
- Elle documente également comment ces pressions se traduisent par une rareté accrue des logements, des variations démographiques régionales importantes et la mise en place de moratoire par certaines municipalités.

3.

Présentation de sources de financement

- Cette section met en lumière les contextes budgétaires nationaux, incluant les déficits prévus et leurs implications sur la capacité à financer des infrastructures.
- L'analyse aboutit à la présentation de plusieurs sources de financement potentielles permettant de financer les infrastructures d'eau de manière pérenne.



Suivi des sections

Introduction et mise en contexte

Portrait des infrastructures d'eau

Pressions sur l'habitation

Analyse des leviers fiscaux

Conclusion

Annexes

PORTRAIT DES INFRASTRUCTURES D'EAU

La valeur de remplacement des infrastructures d'eau québécoises s'élève à 188,5 G\$

On distingue cinq grandes catégories d'infrastructures en eau dans les municipalités du Québec, soit les conduites d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales, ainsi que les ouvrages d'eau potable et ceux d'eaux usées et pluviales. Au total, le Québec compte **101 060 km** de conduites souterraines et **10 482 ouvrages** d'eau.



44 559 km

Conduites d'eau potable, avec une valeur de remplacement de **57,7 G\$**, dont **5,8 G\$** en risque de défaillance élevé et très élevé



4 500

Ouvrages d'eau potable, avec une valeur de remplacement de **16,9 G\$**, dont **1,9 G\$** en risque de défaillance élevé et très élevé



36 746 km

Conduites d'eaux usées, avec une valeur de remplacement de **61,0 G\$**, dont **7,8 G\$** en risque de défaillance élevé et très élevé



5 982

Ouvrages d'eaux usées et pluviales, avec une valeur de remplacement de **19,3 G\$**, dont **1,7 G\$** en risque de défaillance élevé et très élevé



19 755 km

Conduites d'eaux pluviales, avec une valeur de remplacement de **33,6 G\$**, dont **2,1 G\$** en risque de défaillance élevé et très élevé



PORTRAIT DES INFRASTRUCTURES D'EAU

Les infrastructures d'eau au Québec sont globalement en bon état, mais nécessitent des investissements majeurs

Près de 10 % des actifs présentent un risque de défaillance élevé ou très élevé. Le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) estime que la valeur de leur remplacement – le déficit de maintien d'actif – demanderait des investissements de 19,3 G\$ en excluant les couches de voirie associées.

Malgré un bon état relatif, les infrastructures d'eau nécessitent des investissements constants pour éviter une dégradation rapide et pour prolonger leur durée de vie

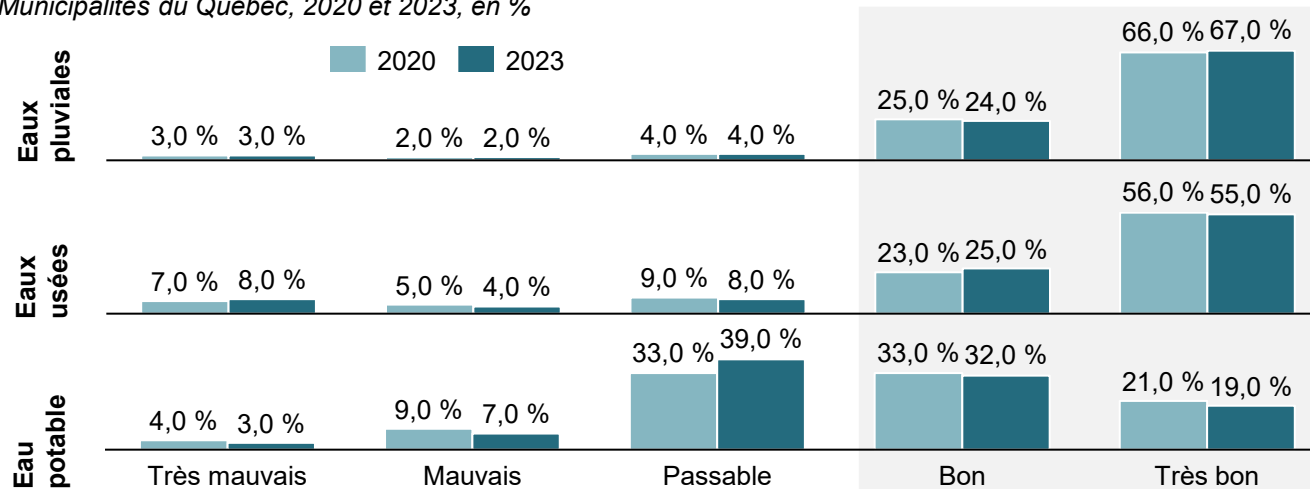
- Entre les seules années 2020 et 2023, le déficit de maintien d'actif a crû de 1,1 G\$, une hausse de 6 %. Cela témoigne du fait qu'en dépit des investissements réalisés, la hausse rapide des coûts de construction dans les dernières années s'est tout de même traduite par une augmentation de la valeur du déficit de maintien d'actif.

Au total, 81 % du montant associé au déficit de maintien d'actif est attribuable aux conduites souterraines.

En contrepartie, 67 % des infrastructures sont à risque de défaillance faible ou très faible, et 23 % sont à risque de défaillance modéré.

État général des actifs linéaires relatifs aux eaux selon la catégorie de l'état

Municipalités du Québec, 2020 et 2023, en %



À propos du déficit de maintien d'actif

Le déficit de maintien d'actifs (DMA) correspond au montant nécessaire pour remettre en bon état les infrastructures en mauvais ou très mauvais état. Au Québec, le vieillissement des réseaux d'eau et le manque d'investissements ont mené à un déficit de plusieurs milliards de dollars, affectant directement la qualité du service et la résilience des infrastructures face aux changements climatiques.

PORTRAIT DES INFRASTRUCTURES D'EAU

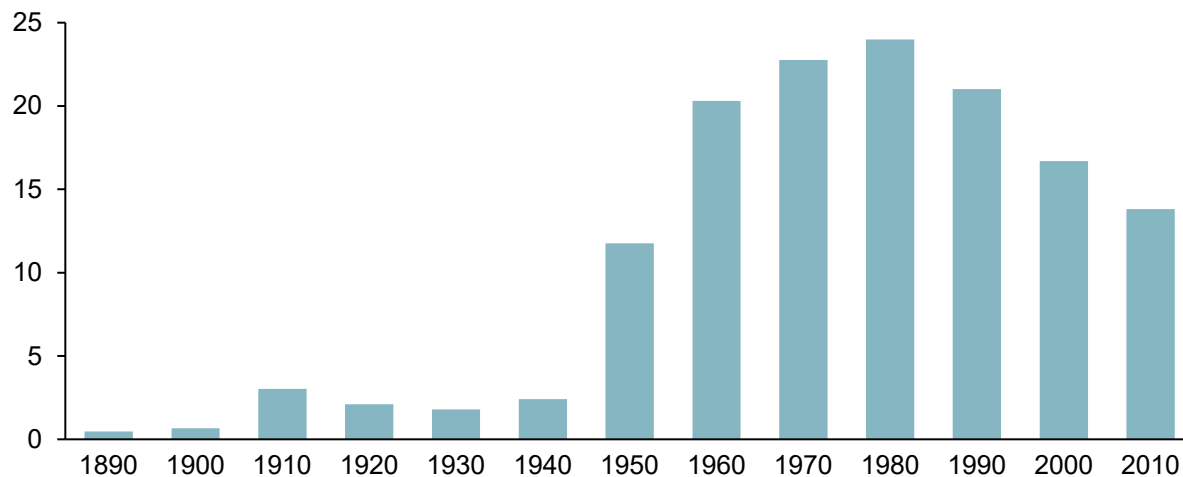
Un parc d'infrastructures en eau vieillissant, ce qui accentue la vulnérabilité des municipalités

La majorité des investissements dans les infrastructures en eau au Québec a été réalisée à partir des années 1950, avec un sommet entre 1970 et 1990. Cette augmentation est directement liée à l'étalement urbain qu'a connu le Québec durant cette période

- Les actifs linéaires – les conduites d'eau – ont la durée de vie la plus longue (plus de 90 ans), tandis que les actifs ponctuels – les ouvrages – ont une durée de vie estimée entre 30 et 50 ans
- Cette différence implique que les actifs linéaires nécessitent un entretien régulier sur une plus longue période, tandis que les infrastructures ponctuelles doivent être remplacées plus fréquemment.

Profil de la période d'installation des infrastructures en eau

Québec, 1890 à 2019, en G\$ par décennie



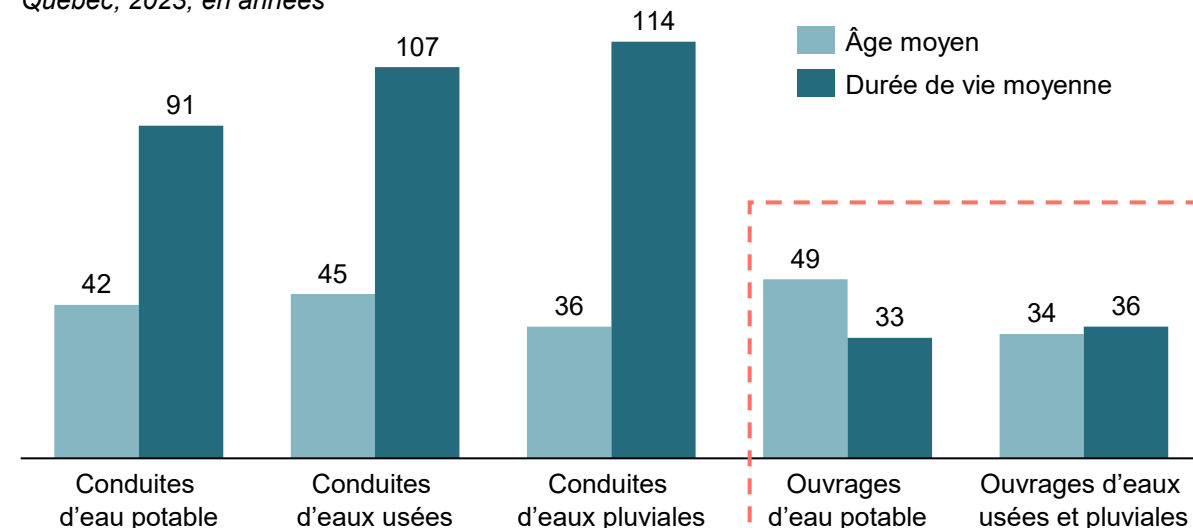
Sources: CERIU, Analyse Aviseo Conseil, 2026

Aujourd'hui, les infrastructures linéaires ont atteint près de la moitié de leur durée de vie moyenne, tandis que les ouvrages de traitement de l'eau potable ont dépassé leur durée de vie prévue, un seuil qui est sur le point d'être atteint également pour les ouvrages d'eaux usées et pluviales

- Cette situation augmente le risque de pannes et de pertes d'efficacité, telle que les fuites dans les conduites de distribution et de traitement de l'eau. Elle entraîne également des coûts d'entretien de plus en plus élevés pour les municipalités.

Âge moyen et durée de vie moyenne par type d'infrastructures

Québec, 2023, en années



PORTRAIT DES INFRASTRUCTURES D'EAU

La valeur de remplacement des actifs présentant un risque de défaillance élevé ou très élevé s'élevait à 13,0 milliards de dollars dans les municipalités de 100 000 habitants et plus

Cette valeur de remplacement représente 71 % du total de toutes les municipalités¹. La majeure partie de la valeur de remplacement dans les municipalités de 100 000 habitants et plus est attribuable aux conduites d'eau potable et d'eaux pluviales, lesquelles affichent des proportions d'infrastructures en mauvais ou très mauvais état de 14 % et 15 % respectivement, des niveaux près du double de ceux des autres municipalités

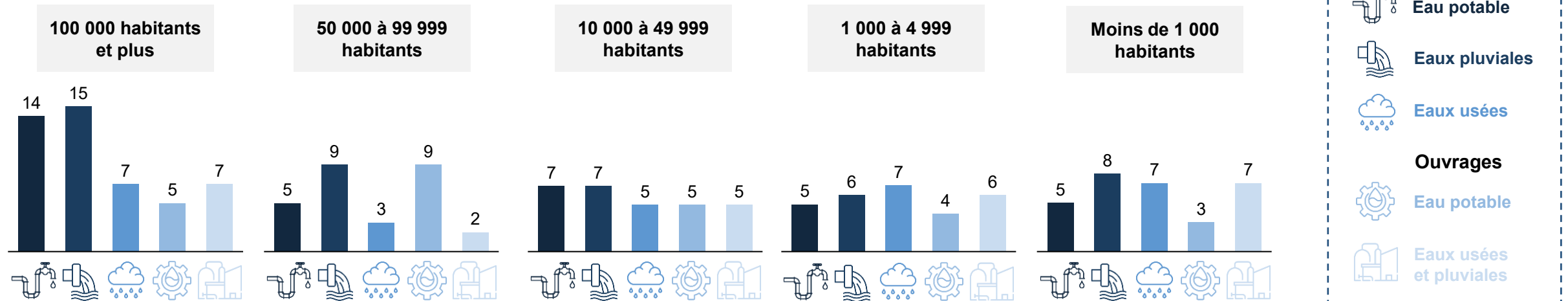
– En ce qui concerne les ouvrages d'eau potable et ceux d'eaux usées et pluviales, le portrait est globalement similaire indépendamment de la taille des municipalités, qui affichent toutes une proportion inférieure à 10 % des ouvrages en mauvais ou très mauvais état.



Un bon état général des infrastructures n'empêche pas l'émergence de besoins d'investissement, en particulier lorsque les ouvrages existants atteignent leurs limites de capacité. Ainsi, l'état des infrastructures offre un regard incomplet des besoins d'investissements.

Part des infrastructures en mauvais ou très mauvais état, par taille de municipalité

Québec, 2023, % des infrastructures avec un indice d'état D ou E



1. L'analyse est basée sur 893 municipalités, représentant 95 % de celles possédant un réseau d'eau.

Sources: CERIU, Analyse Aviseo Conseil, 2026

PORTRAIT DES INFRASTRUCTURES D'EAU

La situation risque de se détériorer rapidement sans intervention

La faible proportion d'infrastructures en mauvais ou en très mauvais état masque une réalité qui guette le Québec: une forte proportion d'infrastructures actuellement à risque de défaillance modéré (C) passera à un risque de défaillance élevé (D) dans un avenir rapproché.

En effet, la valeur des infrastructures en eau qui sont considérées à risque de défaillance modéré (C) s'élève à 34,3 G\$, ce qui met en évidence la nécessité de maintenir les investissements en entretien des infrastructures.

Selon les projections du CERIU, si aucun investissement n'est réalisé pour remettre à niveau les infrastructures d'eau, la dégradation naturelle du réseau s'accroîtra de façon marquée au cours des prochaines années

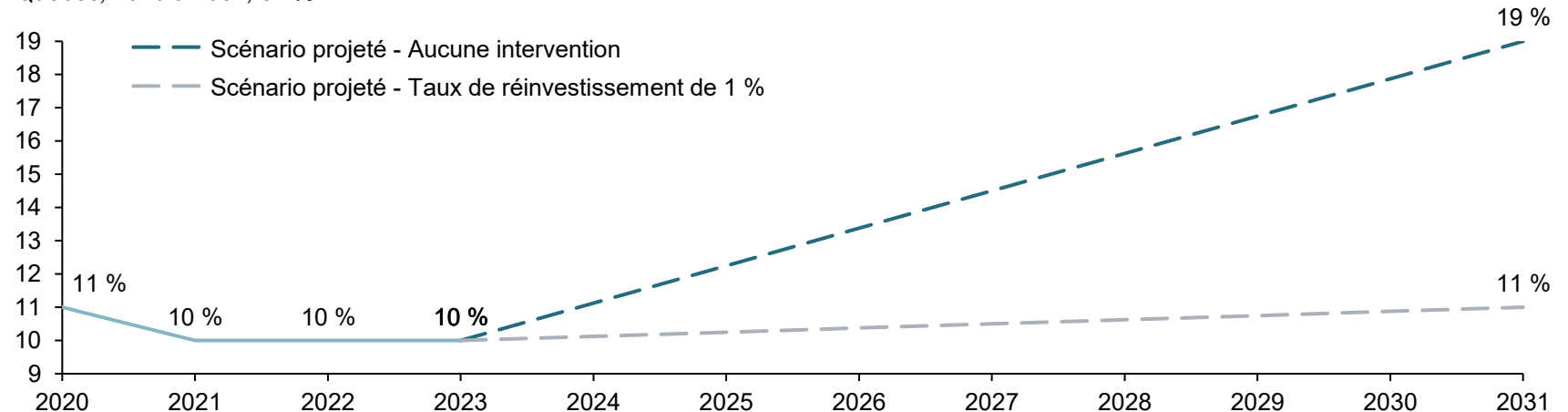
- D'ici 2031, la proportion d'actifs à risque de défaillance élevé (D) et très élevé (E) pourrait presque doubler. Une grande part des infrastructures actuellement à risque modéré (C) basculerait alors vers un risque élevé (D) dans un horizon rapproché.

À l'inverse, un taux de réinvestissement d'environ 1 % comme celui observé actuellement permettrait de stabiliser la proportion d'actifs à risque élevé et très élevé, sans toutefois être suffisant pour résorber le déficit de maintien d'actif actuel. Un tel niveau de réinvestissement demeure donc nettement insuffisant pour répondre aux enjeux croissants liés à ces infrastructures

- À cet égard, selon la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du Québec (SQEEP), **les besoins en maintien des actifs s'élèveront à 7,6 G\$** sur la période de dix ans entre 2023 et 2031. En incluant les besoins en amélioration des infrastructures existantes et des nouvelles infrastructures, **les besoins totaliseront 23,2 G\$** sur la période, auxquels s'ajoute le déficit actuel de maintien d'actif de 19,3 G\$, pour un total cumulé de 42,5 G\$.

Évolution actuelle et projetée de la proportion des actifs en eau à risque de défaillance élevé (D) et très élevé (E)

Québec, 2020 à 2031, en %



PORTRAIT DES INFRASTRUCTURES D'EAU

Les infrastructures d'eau suivent une trajectoire de dégradation non linéaire

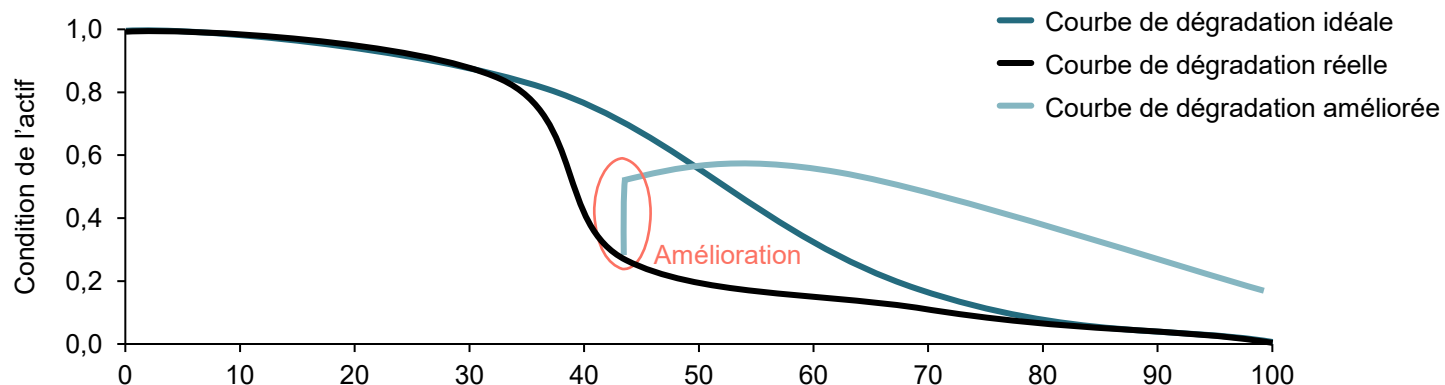
Les modèles de projection de dégradation des infrastructures d'eau montrent que leur état reste relativement stable en début de vie, puis se dégrade rapidement après un certain seuil

- Cette réalité implique que **les coûts d'entretien et de remplacement augmentent plus vite que ce que suggérerait une projection linéaire**. Les interventions tardives entraînent un effet cumulatif sur les dépenses telles que les réparations urgentes, les fuites d'eau, les interruptions de service et les risques sanitaires. Il y a donc un coût substantiel à attendre avant d'investir dans l'entretien des infrastructures.

Les infrastructures en eau se détériorent avec le temps, ce qui rend les inspections essentielles pour orienter les décisions d'entretien. Or, des inspections axées uniquement sur la détection des bris favorisent une gestion réactive, n'améliorent pas durablement l'état des infrastructures et entraînent des coûts de deux à dix fois plus élevés. À l'opposé, l'entretien proactif dans la période de dégradation accélérée, soit environ à la moitié de la durée de vie de l'actif, permet à la fois de prolonger la durée de vie des infrastructures et de réduire les coûts globaux.

Illustration du modèle dynamique de la détérioration

Durée de vie en année



Le modèle dynamique de la détérioration des infrastructures d'eau

Le modèle dynamique de détérioration des infrastructures illustre l'écart entre une courbe de dégradation idéale, où des interventions préventives maintiennent l'actif dans un état satisfaisant, et une courbe de dégradation réelle, marquée par des interventions tardives.

Le modèle met en évidence que sans interventions préventives planifiées, la trajectoire réelle de dégradation s'écarte de la courbe idéale, entraînant une détérioration plus rapide des infrastructures. En revanche, planifier des actions de maintenance et réhabilitation et les intégrer dans une stratégie prédictive via la courbe de dégradation améliorée (CDA) permet de rehausser l'état de la conduite et de prolonger sa durée de vie.

Cela illustre l'intérêt d'un modèle dynamique de détérioration pour aider les décideurs à investir en amont pour l'entretien plutôt que seulement lorsque les bris apparaissent.

SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCEMENT

La consommation d'eau au Québec est parmi les plus élevées au Canada

Bien que l'eau soit souvent perçue comme abondante et abordable, la réalité est tout autre: la gestion des services d'eau potable est complexe et coûteuse. À cet égard, le Canada fait piètre figure par rapport aux autres pays de l'OCDE, étant l'un des plus grands consommateurs d'eau potable parmi les économies avancées. Le Québec n'y fait pas exception

- En effet, le Québec est le deuxième état fédéré où la consommation d'eau potable par habitant est la plus élevée
- Cette consommation élevée accroît la pression sur les réseaux d'eau des municipalités, ce qui accélère la détérioration des actifs.

Le Québec est également l'état fédéré où l'écart entre la consommation totale et résidentielle par population desservie est le plus élevé, à égalité avec l'Île-du-Prince-Édouard. Cet important écart témoigne de la désuétude des infrastructures, puisqu'il inclut les fuites dans le réseau

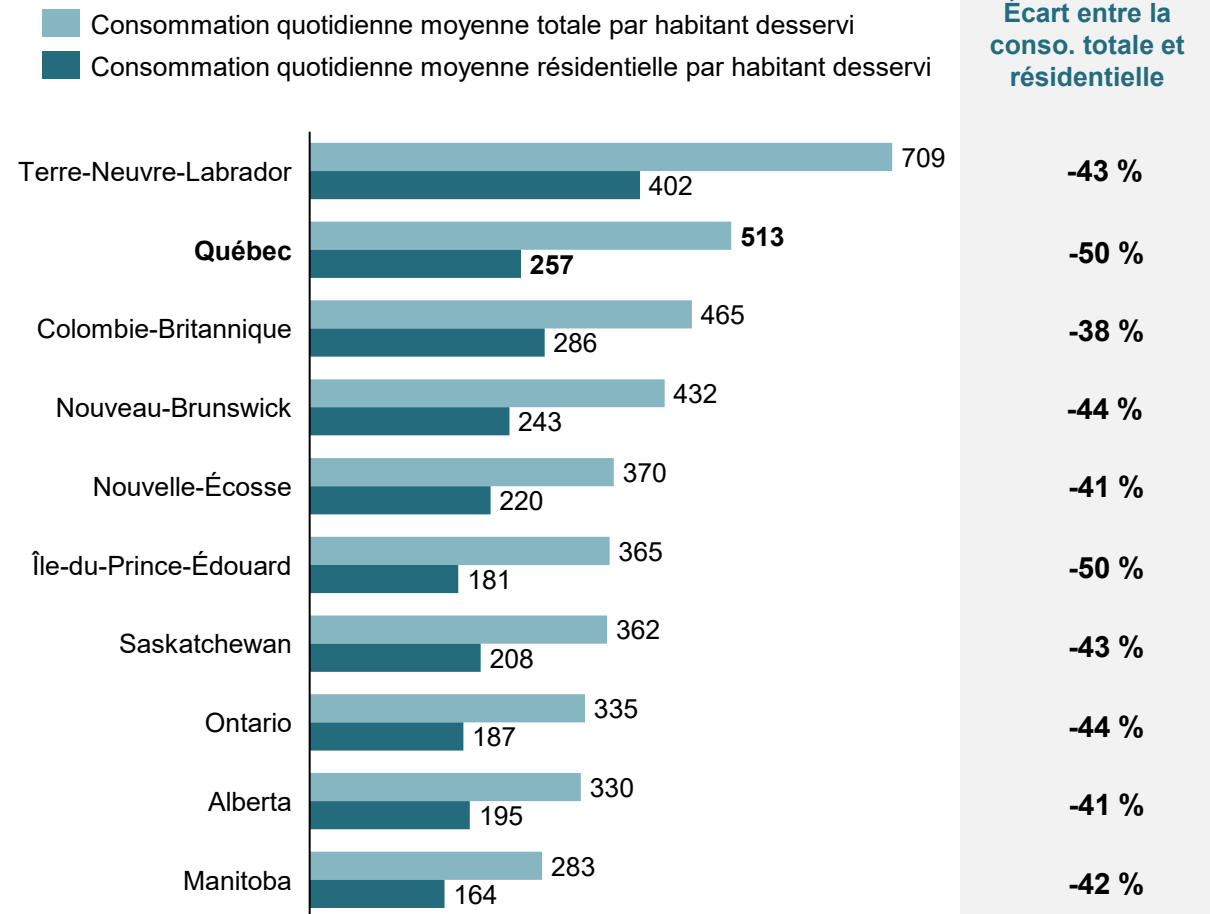
- Selon la SQEEP, l'indice de fuites dans les infrastructures (IFI) s'est élevé à 5,4 en 2023, soit un niveau supérieur à la cible de 4,0.

En dépit du fait que l'IFI se soit inscrit en baisse dans les dernières années (l'indice était de 6,8 en 2021), le volume d'eau perdu dans les fuites demeure substantiel

- Il est estimé que 292 400 millions de litres d'eau ont été perdus en 2023, soit 22,7 % du volume total d'eau distribué.

Consommation quotidienne moyenne d'eau potable par habitant







Canada, 2021, litres par personne par jour



PORTRAIT DES INFRASTRUCTURES D'EAU

Les pressions sur les infrastructures en eau sont croissantes

Les infrastructures en eau du Québec font aujourd'hui face à un ensemble de pressions qui s'intensifient et qui compromettent leur performance, leur fiabilité et leur capacité à soutenir la croissance. L'ensemble de ces pressions accentue la nécessité de combler le déficit chronique d'investissement.

	Le vieillissement accéléré des infrastructures	Une grande partie du réseau des conduites d'eau est à la moitié de sa durée de vie, tandis que le cycle de vie prévu est dépassé pour les usines de traitements et d'épuration des eaux.
	Le sous-investissement chronique	Les investissements annuels ne permettent pas de prendre en charge le déficit de maintien d'actifs accumulé. L'écart de financement augmente chaque année, entraînant une détérioration structurelle.
	La croissance démographique et la pression immobilière	L'ajout de nouveaux ménages accentue la demande sur des réseaux déjà saturés. Plusieurs municipalités doivent refuser ou retarder des projets résidentiels faute de capacité. Les nouveaux développements peuvent aussi exiger des mises à niveau majeures pour adapter la capacité du réseau, notamment dans un contexte de densification urbaine.
	Les changements climatiques	Le Québec devrait voir une augmentation des événements météorologiques extrêmes dans les prochaines années. D'une part, les pluies plus intenses créent une surcharge dans le réseau menant à des refoulements et des débordements. D'autre part, les épisodes de sécheresse en été accentuent les pressions sur l'approvisionnement en eau potable dans certaines régions.
	Les fuites importantes dans le réseau	En 2023, 8 134 fuites ont été réparées. Bien qu'en baisse, ces fuites engendrent une demande d'eau potable supérieure à celle réellement desservie, épuisent la capacité de traitement et font augmenter les coûts d'énergie et d'exploitation.
	Les coûts en forte hausse	L'augmentation rapide du prix des matériaux de la construction depuis 2020 et la rareté de la main-d'œuvre spécialisée font grimper les coûts de construction beaucoup plus vite que l'inflation.





Des enjeux financiers qui alimentent la détérioration des infrastructures

L'analyse de l'état physique des infrastructures d'eau au Québec a mis en exergue l'étendue des besoins en matière d'entretien et de remise à niveau. Or, la situation financière des municipalités au Québec limite leur capacité de réaliser les investissements nécessaires pour entretenir, réparer et développer leurs infrastructures d'eau.

PORTRAIT DES INFRASTRUCTURES D'EAU

Un modèle de financement des services d'eau largement indépendant de la consommation des ménages

Contrairement à la majorité des économies développées où le principe d'utilisateur-payeur est répandu, le modèle de financement des services d'eau dans les municipalités du Québec repose en grande partie sur une tarification fixe, de sorte que les usagers résidentiels ne paient pas, ou très peu, les services d'eau en fonction de leur utilisation.

En 2023, 86 % des revenus affectés aux services d'eau des municipalités du Québec¹ provenaient d'une source de revenus indépendante de la consommation, soit 50 % de la taxe foncière, et 36 % d'une tarification fixe ou non volumétrique, telle qu'une taxe à taux fixe perçue à même la valeur foncière.

Tarification fixe/non volumétrique

Source de revenus fondée sur une caractéristique de l'immeuble autre que la consommation d'eau (p. ex., type de bâtiment ou superficie) ou sur un tarif forfaitaire par logement, généralement en l'absence de compteur d'eau.

Tarification volumétrique

Source de revenus basée sur la consommation mesurée à l'aide d'un compteur d'eau. L'utilisateur paie un montant proportionnel au volume utilisé, selon le concept d'utilisateur-payeur.

Taxe foncière

Source de revenus fondée sur la valeur foncière des immeubles, dont une portion est affectée au financement des services d'eau, tant pour les coûts de fonctionnement que pour les investissements.

Autres revenus

Les autres revenus incluent principalement les subventions gouvernementales et les recettes provenant d'activités liées aux services d'eau (p. ex., raccordements, vente d'eau).

Évolution des revenus affectés aux services d'eau des municipalités

Municipalités du Québec, 2023, en G\$



1. Selon les 669 municipalités du Québec ayant fourni un bilan pour la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.
Sources: Leroux (2019), SQEEP, Analyse Aviseo Conseil, 2026

PORTRAIT DES INFRASTRUCTURES D'EAU

Une croissance modeste des dépenses des municipalités pour les services d'eau

Entre 2014 et 2024, les dépenses des municipalités¹ pour le poste eau et égouts, soit celui qui se réfère aux services d'eau, ont crû à un rythme moyen de 3,4 % par année, passant de 1,5 G\$ à 2,0 G\$ sur la période

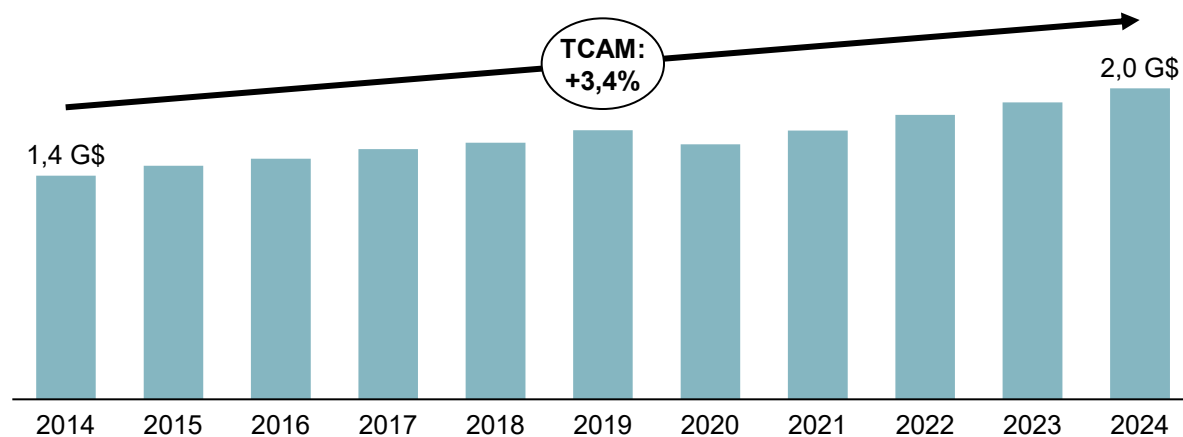
- Les dépenses incluent l'approvisionnement, le traitement et la distribution de l'eau potable, de même que les réseaux d'égouts et le traitement des eaux usées
- Il s'agit d'un rythme presque deux fois inférieur à la croissance des prix de la construction dans le secteur public², laquelle s'est élevée à 6,0 % en moyenne par année au cours de la même période, ce qui signifie que la hausse des dépenses ne permet pas de compenser l'augmentation des prix.

Parmi tous les postes de dépenses d'eau et égouts, c'est celui de l'approvisionnement et du traitement de l'eau potable qui a le plus augmenté, avec une croissance annuelle moyenne de 4,2 % entre 2014 et 2024 (+155,8 M\$). En absolu, c'est toutefois le poste du réseau de distribution de l'eau potable – le réseau d'aqueduc – qui a le plus augmenté, soit de 197,8 M\$

- Les infrastructures liées à l'eau potable représentent ainsi la principale source de dépenses pour les municipalités analysées.

Évolution des dépenses des municipalités – eau et égouts

Municipalités du Québec, 2014 à 2024, en G\$



1. Les données correspondent aux dépenses déclarées dans les états financiers de 372 municipalités incluses dans le bilan annuel 2023 de la Stratégie québécoise de l'eau potable, soit celles pour lesquelles les données financières étaient disponibles.

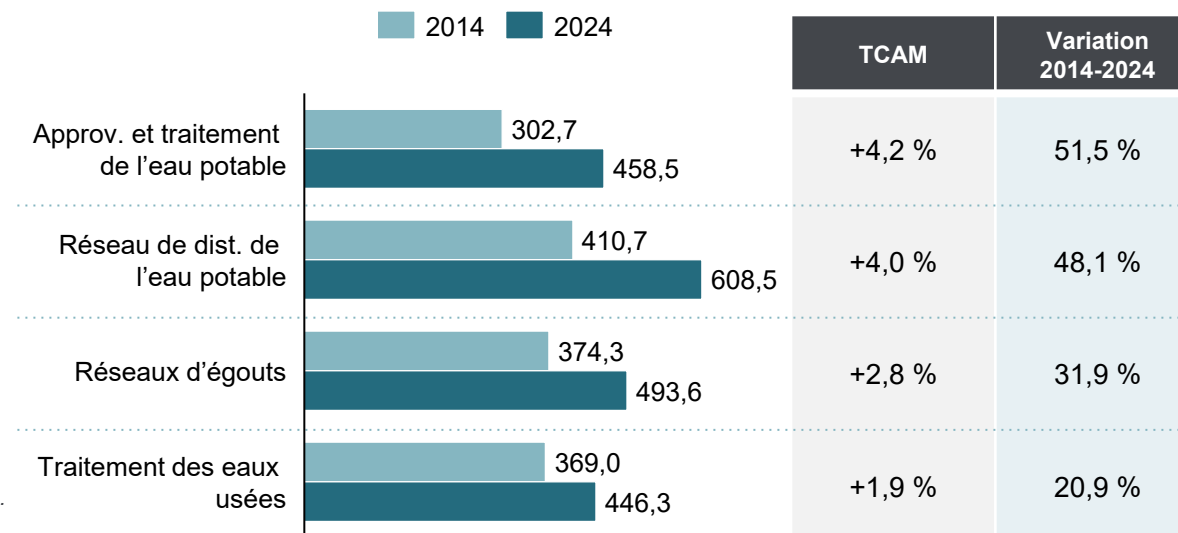
2. Une définition est présentée en annexe.

TCAM : Taux de croissance annuel moyen.

Sources: MAMH, Analyse Aviseo Conseil, 2026

Dépenses des municipalités en eau et égouts, par poste

Municipalités du Québec, 2014 à 2024, en M\$



Les dépenses des municipalités pour les services d'eau ne représentent qu'une fraction du coût réel

Avec des dépenses pour le poste eau et égout de 280 \$ par habitant en 2023, les municipalités du Québec n'ont couvert qu'environ le tiers du coût total des services d'eau.

Selon le rapport annuel de l'usage de l'eau potable de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP), le coût total des services d'eau potable est évalué à 6,0 G\$, soit près de 800 \$ par habitant

- En 2023, la SQEEP estimait que seulement 37 % du coût total des services d'eau était destiné aux coûts de fonctionnement, le reste étant attribuable aux différents besoins d'investissements des infrastructures d'eau, autant ceux de maintien d'actif que ceux des nouveaux besoins.

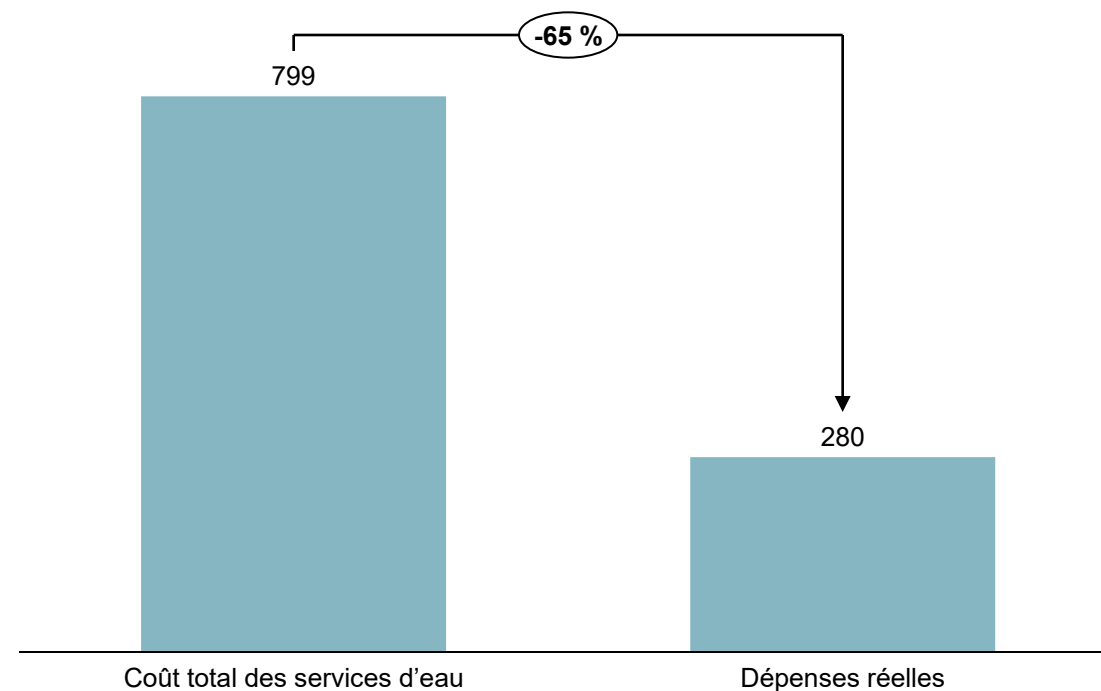
En comparaison, les dépenses par habitant moyennes des municipalités du Québec se sont élevées à 280 \$, ce qui ne permet de couvrir que les coûts de fonctionnement. Un écart substantiel persiste donc entre le coût réel des services d'eau et ce que les municipalités dépensent en ce qui concerne les besoins en maintien, l'amélioration et l'agrandissement du réseau.



Un meilleur arrimage entre les dépenses et les coûts réels apparaît donc nécessaire pour assurer la pérennité des infrastructures en eau.

Dépenses des services d'eau par habitant

Québec, 2023, en \$ par habitant



PORTRAIT DES INFRASTRUCTURES D'EAU

Un financement municipal qui repose principalement sur la taxe foncière

En 2024, les municipalités ont reçu 722 M\$ en transferts gouvernementaux pour leurs infrastructures d'eau. Depuis 2014, ces revenus ont crû de 5,1 % en moyenne annuellement, soit un rythme légèrement plus élevé que leurs dépenses pour ce type d'infrastructure

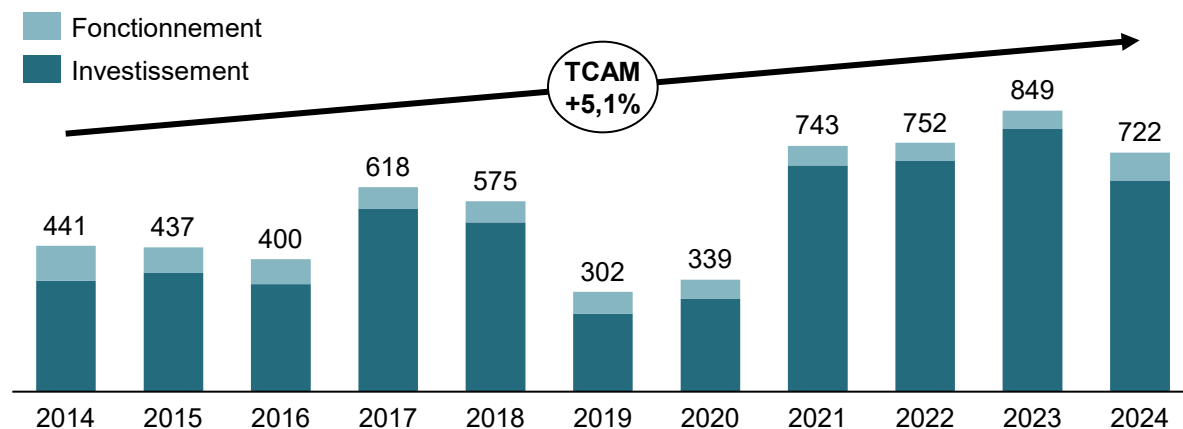
- En 2023, **les transferts gouvernementaux ont représenté 21 %** des revenus totaux des municipalités
- Ces transferts constituent une source de financement essentielle pour les municipalités, notamment pour les infrastructures d'eau et d'égouts. Cependant, ils évoluent de manière irrégulière, car ils dépendent des programmes gouvernementaux en vigueur et des enveloppes budgétaires qui leur sont allouées.

Outre les revenus de transferts du gouvernement du Québec, les municipalités financent majoritairement leurs dépenses des services d'eau avec les recettes foncières, qui sont la principale source de revenus des municipalités

- En 2023, les taxes basées sur la valeur foncière¹ ont représenté 55 % de leurs revenus totaux
- Les recettes perçues par les taxes sur la valeur foncière augmentent de manière stable d'environ 3,7 % par an, ce qui en fait la source la plus prévisible pour financer à la fois les dépenses courantes et une partie des investissements en infrastructures.

Évolution des transferts aux municipalités – eau et égouts

Municipalités du Québec, 2014 à 2024, en M\$

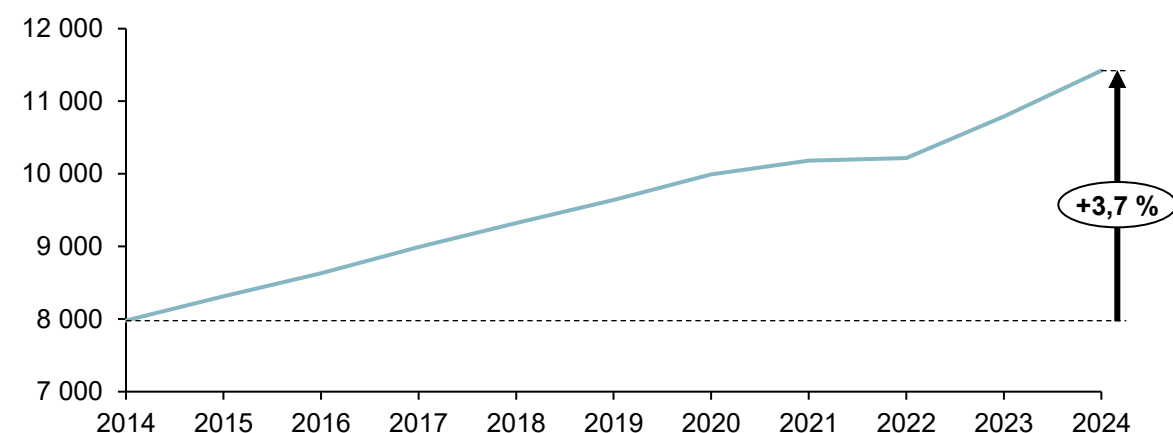


1. Ces revenus incluent l'impôt foncier, les compensations tenant lieu de taxes et les droits de mutation.

Sources: MAMH, Analyse Aviseo Conseil, 2026

Évolution des revenus des taxes sur la valeur foncière

Municipalités du Québec, 2014 à 2024, en M\$



PORTRAIT DES INFRASTRUCTURES D'EAU

Plusieurs programmes gouvernementaux financent les infrastructures d'eau potable et d'eaux usées au Québec



Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ)

Le TECQ constitue le principal canal de redistribution du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC), lequel est complété par une contribution de 1,0 G\$ du Québec, pour un total de **3,3 G\$ jusqu'en 2028**. Il finance les infrastructures d'eau potable, d'égouts, de voirie locale et d'actifs collectifs.

Le programme est structuré et encadré par des exigences de reddition de comptes. Il offre un mécanisme de financement récurrent et prévisible pour les municipalités, applicable au maintien comme au renouvellement des infrastructures.



PRIMEAU – Programme d'infrastructures municipales d'eau

Le PRIMEAU est le programme québécois dédié aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, avec une enveloppe de **2,4 G\$ sur 10 ans**, soit jusqu'en 2033. Il finance les études préliminaires, les plans et devis ainsi que la réalisation des travaux, en ciblant les projets majeurs comme les usines, les tronçons prioritaires et les secteurs présentant des enjeux spécifiques.

Le programme fournit un mécanisme de financement pour les municipalités, applicable à la réalisation et à l'entretien des infrastructures, tout en soutenant le développement et l'expansion des réseaux d'eau et d'eaux usées.



Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC)

Le FDCC est un transfert fédéral offrant aux municipalités un financement récurrent et prévisible pour leurs infrastructures. Les réseaux d'eau potable et d'eaux usées y sont admissibles.

Au Québec, le programme est administré par la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) dans le cadre du TECQ et représente **environ 550 M\$ par année**. Il permet aux municipalités de planifier et de financer à long terme le maintien et le renouvellement des infrastructures d'eau et d'égouts, sans appel de projets ni contrepartie obligatoire.



Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement (FCIL)

Le FCIL est un programme fédéral doté d'une enveloppe de **5,7 G\$ sur 10 ans**, destiné à soutenir la construction de logements. Il finance directement les infrastructures essentielles, ce qui inclut celles d'eau et d'égouts, ainsi que la gestion des déchets solides.

L'entente du 21 janvier 2026 entre le Canada et le Québec permet le déploiement du FCIL au Québec, en complément des programmes existants. Le fonds cible les municipalités qui mettent en œuvre des mesures favorables au logement, telles que la densification et l'accélération des processus d'approbation.

PORTRAIT DES INFRASTRUCTURES D'EAU

La part des montants consacrés aux municipalités dans le PQI diminue dans un contexte de besoins croissants

Depuis le PQI 2018-2028, la part des investissements en infrastructures publiques destinées aux municipalités, lesquelles visent notamment les investissements pour les infrastructures d'eau, s'est inscrite en recul, passant de 7,3 % à seulement 4,3 %

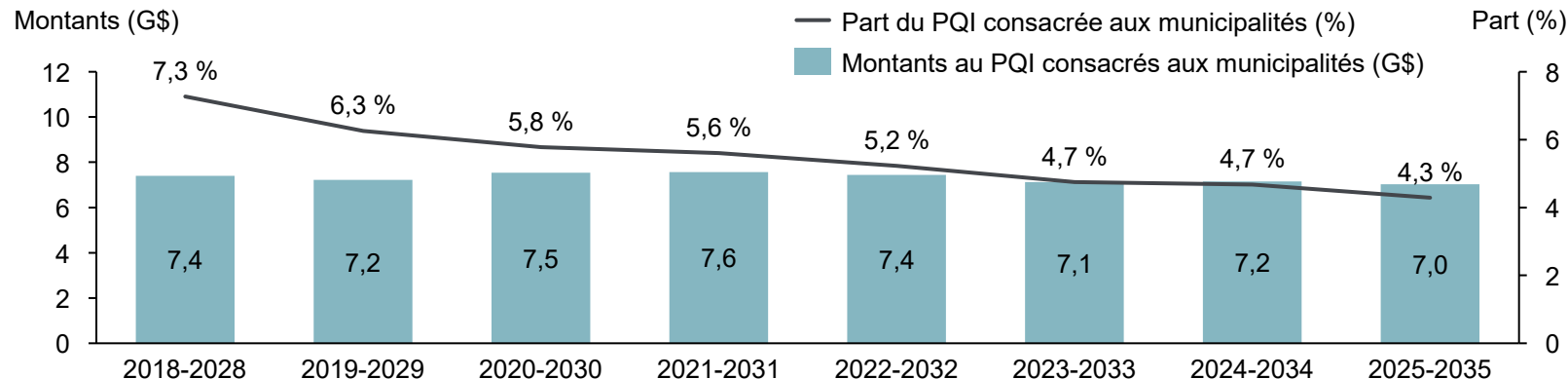
- Les transferts gouvernementaux constituent un soutien essentiel pour les municipalités, notamment pour le financement des infrastructures publiques. En ce sens, ces transferts sont pleinement justifiés.

Le montant alloué aux municipalités a ainsi légèrement diminué, passant de 7,4 G\$ à 7,0 G\$. En tenant compte de la hausse rapide des coûts de construction, cette baisse pèse d'autant plus sur les finances des municipalités

- Pendant cette même période, les investissements totaux annoncés au PQI ont pour leur part augmenté de 7,3 % par année, passant de 100,4 G\$ à 164,0 G\$.

Évolution des montants consacrés aux municipalités dans le PQI

Québec, PQI 2018-2028 à 2025-2035



La diminution de l'enveloppe du PQI destiné aux municipalités a limité le maintien d'actif

Si la part des dépenses consacrées aux municipalités avait été maintenue constante entre les PQI 2018-2028 et 2025-2035, celles-ci auraient bénéficié de près de 5,0 G\$ supplémentaires pour financer leurs infrastructures en eau.

Ce montant aurait pu permettre de résorber plus du quart (26 %) du déficit de maintien d'actifs de 19,3 G\$, et ce, sans tenir compte du fait que les coûts de construction ont augmenté dans les dernières années.

PORTRAIT DES INFRASTRUCTURES D'EAU

L'inflation affecte plus lourdement les finances des municipalités que celles des gouvernements centraux

En période inflationniste, les gouvernements du Québec et du Canada voient leur revenu augmenter en raison des taxes de vente qu'ils perçoivent sur les biens et services



- En effet, une hausse du prix de vente d'un bien ou d'un service se répercute directement sur le montant des taxes de vente (TPS et TVQ) que doivent payer les consommateurs.

Les municipalités, pour leur part, n'ont pas ce pouvoir de taxation et doivent ainsi assumer une part des risques liés à l'inflation

- Ce déséquilibre exerce ainsi une pression croissante sur les municipalités et sur leur capacité à financer l'entretien et l'expansion de leurs infrastructures d'eau, puisqu'elles doivent composer avec des coûts en forte hausse sans disposer de revenus proportionnels pour les absorber.

La récente période inflationniste, survenue à la suite de la crise sanitaire de la Covid-19, a eu des impacts sur les coûts des matériaux, et ainsi, sur les coûts des projets municipaux

- L'ensemble de l'économie a été touché, mais certains secteurs l'ont été plus durement. C'est notamment le cas du secteur de la construction où les prix de plusieurs intrants nécessaires ont connu une forte volatilité poussant à la hausse le coût des travaux pour les municipalités
- Même si la croissance des prix des matériaux de construction s'est modérée récemment, les niveaux de coûts restent nettement supérieurs à ceux d'avant la pandémie.

Effets de l'inflation sur les...		Tendance passée
	Coûts des travaux	Une étude de 2022 a démontré que la valeur moyenne des contrats publics en construction pour les municipalités du Québec avait augmenté en moyenne de 8,6 % par année entre 2016 et 2022, comparativement à 0,1 % entre 2012 et 2016.
	Coûts de financement	En période d'inflation, la Banque du Canada relève son taux directeur pour stabiliser l'économie, ce qui entraîne une hausse des taux d'intérêt et, par conséquent, une augmentation des coûts de financement.

1. Taux de croissance annuel moyen.

Sources: Statistique Canada, Analyse Aviseo Conseil, 2026

Indice de prix de divers intrants aux activités de construction

Canada, 2020 à 2025, par intrant

Intrants	Variation 2020-2025	TCAM ¹
Asphalte	+20,9 %	+3,21 %
Bois d'œuvre et autres produits de scierie	+27,8 %	+4,17 %
Fer et acier	+32,2 %	+4,63 %
Aluminium	+83,0 %	+10,60 %
Ciment	+36,6 %	+5,34 %
Béton	+47,9 %	+6,74 %
Essence	+32,8 %	+4,84 %

PORTRAIT DES INFRASTRUCTURES D'EAU

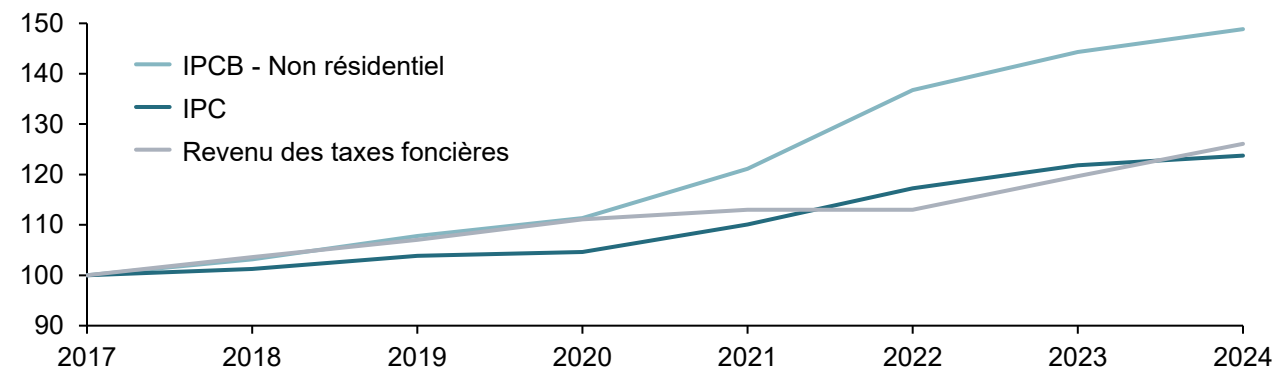
L'arrimage des taxes foncières à l'inflation est incompatible avec l'augmentation récente des coûts de construction

Entre 2017 et 2024, les revenus municipaux provenant des taxes foncières ont augmenté de 26,1 %. Toutefois, les coûts liés aux infrastructures ont crû à un rythme nettement plus rapide

- En effet, alors que les revenus fonciers évoluent à un rythme généralement similaire à celui de l'indice des prix à la consommation (IPC), ceux des coûts de construction et d'entretien des infrastructures progressent beaucoup plus rapidement
- Par exemple, l'indice des prix de construction des bâtiments non résidentiels (IPCB)¹, qui mesure l'évolution des prix de construction des bâtiments commerciaux, industriels et institutionnels, a connu une croissance nettement plus rapide que celle des revenus fonciers et l'IPC depuis 2020. Cette évolution illustre donc le décalage entre la croissance des revenus et des dépenses en infrastructures des municipalités, et les pressions sur leurs finances qui en découlent.

Croissance de l'IPC, l'IPCB non résidentiel¹ et les revenus des taxes foncières

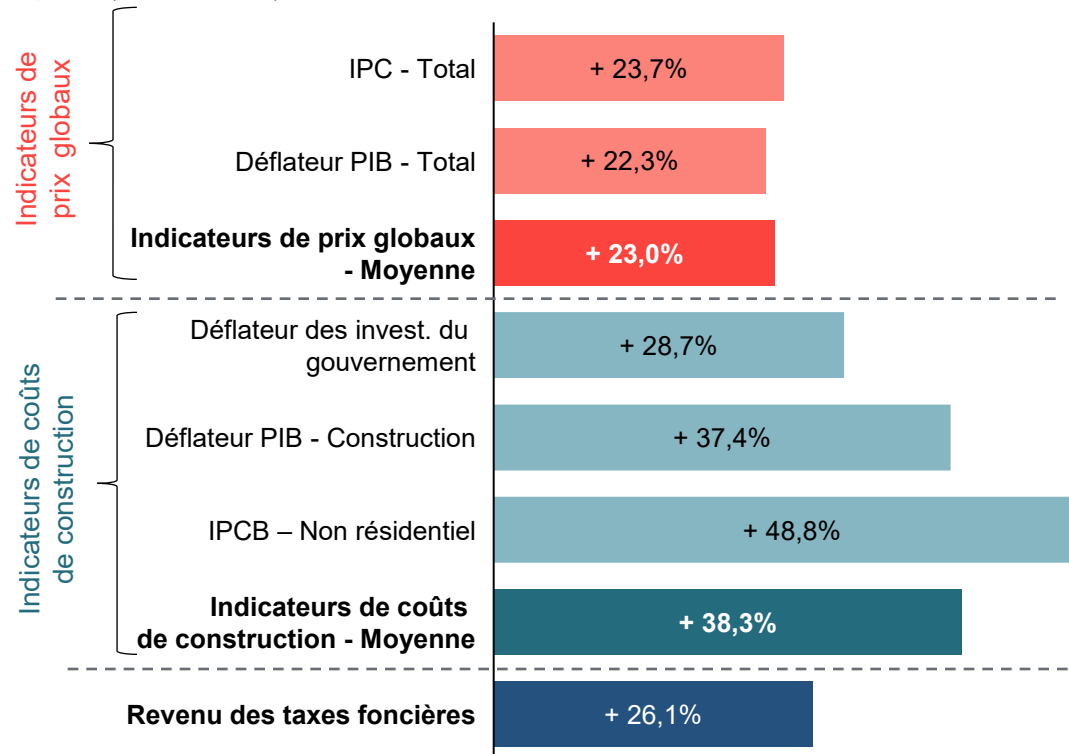
Québec, 2017 à 2024, en %



1. Une définition de l'IPCB est présentée en annexe.

Croissance des indices de prix

Québec, 2017 à 2024, en %



Cette divergence crée un écart croissant entre les revenus disponibles pour les municipalités et les besoins réels pour maintenir leurs infrastructures en bon état

PORTRAIT DES INFRASTRUCTURES D'EAU

Les investissements en eau génèrent des bénéfices sociétaux considérables

Pour chaque dollar investi dans les infrastructures d'eau, la société en retire 1,72 \$ en bénéfices pécuniaires et sociétaux, par le biais des **coûts évités**, des **bénéfices directs** liés à l'accroissement de la capacité de production grâce à l'amélioration des infrastructures, ainsi que des **bénéfices sociaux et environnementaux**. Un tel retour sur investissement (RSI) démontre ainsi que l'investissement dans les infrastructures d'eau ne représente pas une charge, mais un levier de création de valeur économique et sociale

- Certains types d'infrastructures génèrent des bénéfices plus élevés. C'est notamment le cas des infrastructures linéaires en eau potable, qui génèrent un retour sur investissement de 4,40 \$ pour chaque dollar dépensé
- D'autres, comme les infrastructures ponctuelles en eaux usées, génèrent des rendements plus faibles, mais qui demeurent tous supérieurs à 1. Ainsi, peu importe le type d'investissement, la société en sort gagnante.

Estimation du RSI des investissements dans les infrastructures en eau à l'horizon 2045

Québec, 2021

Poste d'investissement	Retour sur investissement
Linéaire – eau potable	4,40
Ponctuelles – eau potable	1,27
Sous-total – eau potable	2,43
Linéaire – eaux usées et pluviales	1,84
Ponctuelles – eaux usées et pluviales	1,21
Sous-total – eaux usées	1,36
Total	1,72

La nécessité d'investir dans les infrastructures d'eau va bien au-delà des considérations purement financières; **l'eau potable est un bien public**, dont aucun substitut n'existe. Les investissements dans ces infrastructures sont donc en parfaite adéquation avec les orientations de la Politique nationale de l'eau du Québec, dont l'un des principaux objectifs est d'assurer une eau de qualité pour la population.



PORTRAIT DES INFRASTRUCTURES D'EAU

Plus qu'un retour sur investissement, le bon maintien des infrastructures d'eau apporte des bénéfices humains et sociaux

Le bon maintien des infrastructures d'eau ne se traduit pas seulement par un retour sur investissement positif. Il engendre également des bénéfices significatifs pour la santé, le bien-être de la population, l'environnement et les communautés.



Santé publique et qualité de l'eau

Accès continu à une eau potable de qualité, réduction des risques de contamination et des maladies d'origine hydrique, et prévention de problèmes de santé graves ou de décès évitables.



Environnement et écosystèmes

Réduction des impacts environnementaux : moins d'externalités négatives liées aux chantiers de construction lors des travaux et diminution des rejets d'eaux usées dans les rivières et les lacs, contribuant à la protection de la biodiversité et des milieux naturels.



Mobilité et accès aux services

Garantis la continuité des services essentiels et limite les perturbations dans la vie quotidienne des citoyens, telle qu'une rue barrée qui crée de la congestion ou l'émission d'un avis d'ébullition.



Santé mentale et bien-être collectif

Diminution du stress et de l'anxiété liés aux interruptions de service, sentiment de sécurité et confiance accrue dans les infrastructures publiques.



Prévention et sécurité

Réduction des risques d'un bris futur et amélioration de la résilience face aux changements climatiques.

Des incidents majeurs récents montrent toute l'importance d'investir davantage dans les infrastructures d'eau

- **Montréal, août 2024** : un bris majeur a provoqué des inondations au centre-ville, entraînant l'évacuation de bâtiments, un avis d'ébullition d'eau pour environ 150 000 résidences et la coupure d'électricité pour plusieurs milliers de clients.
- **La Martre, Gaspésie, novembre 2025** : la municipalité a levé son avis d'ébullition qui était en vigueur depuis plus de 25 ans.
- **Montréal, juillet 2024** : un bris a obligé le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) à rediriger les ambulances vers d'autres hôpitaux et à annuler des rendez-vous en clinique externe et en chirurgie.
- **Québec, juin 2024** : un bris dans l'arrondissement Les Rivières a entraîné des restrictions d'utilisation de l'eau potable pour 35 % des citoyens de Québec.

PORTRAIT DES INFRASTRUCTURES D'EAU

Une révision du modèle de financement des infrastructures en eau est nécessaire

La dégradation de l'inventaire des infrastructures en eau au Québec dans les dernières années, conjuguée à l'incapacité à financer adéquatement l'entretien et la mise à niveau de ces infrastructures, lève le voile sur un constat qui apparaît limpide: le modèle de financement des infrastructures en eau au Québec est devenu inadéquat pour faire face aux enjeux actuels

- En effet, les revenus générés par les services d'eau proviennent en majeure partie de l'impôt foncier et de la tarification non volumétrique, lesquels sont indépendants du niveau de consommation d'eau des ménages. Ces revenus totaux ne représentent que **40 % des coûts totaux des services d'eau**¹; ils ne suffisent donc pas à combler les besoins grandissants pour l'entretien, la réfection et l'agrandissement des infrastructures
- Ainsi, les municipalités sont désormais contraintes à intervenir de manière ponctuelle, en priorisant les segments les plus dégradés de leur réseau en raison de leurs ressources financières limitées. Cette approche réactive ne permet pas de résorber une problématique de nature structurelle, laissant les infrastructures dans un état général préoccupant et peu adapté aux défis actuels et futurs.

De surcroît, ce modèle de financement engendre des enjeux en termes d'équité. D'une part, puisque les tarifs actuels sont largement indépendants de la consommation réelle, les ménages qui limitent leur consommation d'eau subventionnent indirectement les grands consommateurs. D'autre part, l'incapacité de prendre en charge le déficit de maintien d'actif transfère le coût aux générations futures, créant des iniquités intergénérationnelles.

1. Le coût total des services d'eau inclut les coûts de fonctionnement, les besoins en maintien et rattrapage, les améliorations et les besoins en agrandissements et en nouvelles infrastructures.



SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCEMENT

La prise en compte des concepts d'équité est essentielle dans le financement des infrastructures d'eau



Équité horizontale

Actuellement, le financement des services d'eau repose majoritairement sur des charges intégrées à l'impôt foncier ou sur une tarification forfaitaire, **indépendamment de la consommation réelle d'eau**. Ce mode de financement entraîne un désalignement entre l'usage du service et la contribution financière, puisque les ménages qui adoptent des comportements économes subventionnent indirectement ceux dont la consommation est plus élevée.

En l'absence d'un signal de prix reflétant l'utilisation réelle des services d'eau, aucun incitatif financier n'encourage la réduction de la consommation. Il en découle un **non-respect du principe d'équité horizontale**, selon lequel des usagers comparables devraient supporter une charge proportionnelle à leur usage des services publics.



Équité verticale

L'équité verticale est le concept selon lequel les ménages les plus démunis doivent être **protégés des tarifs élevés**, en raison du caractère essentiel des services d'eau et de leur capacité de payer limitée.

Or, ce n'est pas le rôle d'un tarif ni des recettes foncières municipales de tenir compte du revenu ou de la taille des ménages. Cette fonction relève plutôt des gouvernements par le biais de programmes fiscaux progressifs et de prestations sociales. Dans ce contexte, les aides sociales et les subventions jouent un rôle complémentaire important, puisqu'elles sont directement modulées en fonction du revenu des ménages. Ainsi, **l'équité verticale apparaît globalement respectée au Québec**.



Équité intergénérationnelle

Le concept d'équité intergénérationnelle réfère à la **pérennité des infrastructures**. La tarification forfaitaire, combinée au sous-financement du maintien des infrastructures, entraîne un report des coûts actuels vers les générations futures.

En l'absence de mécanismes assurant un financement dédié à l'entretien et au remplacement préventif des infrastructures, les déficits s'accumulent et devront être assumés ultérieurement. Dans ce contexte, **l'équité intergénérationnelle n'est pas respectée**.

Autrement dit, la **méthode forfaitaire actuelle est injuste** pour les ménages économes et **retarde la prise en charge du maintien d'actif des infrastructures**, ce qui transfère le coût sur les générations futures. Ultimement, un modèle de financement efficace des infrastructures en eau se doit de respecter ces concepts d'équité.



Suivi des sections

Introduction et mise en contexte

Portrait des infrastructures d'eau

Pressions sur l'habitation

Analyse des leviers fiscaux

Conclusion

Annexes

Des tensions grandissantes sur le marché du logement

Le marché immobilier québécois connaît actuellement un déséquilibre important entre l'offre et la demande dans plusieurs segments du marché, contribuant à une détérioration de l'abordabilité du logement

- Si cette dynamique est généralement analysée sous l'angle de l'augmentation du parc de logements et des coûts de construction, un facteur demeure largement sous-estimé : le sous-financement des infrastructures d'eau, qui sont pourtant essentielles au développement immobilier
- Le sous-financement de ces réseaux constitue ainsi un angle mort de la crise du logement, limitant la capacité de développement immobilier des municipalités pour répondre à la demande, un enjeu qui s'ajoute aux nouvelles exigences gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

La présente section pose ainsi un regard sur les récents développements du marché de l'habitation au Québec, et des impacts du sous-financement des infrastructures d'eau qui en découlent.



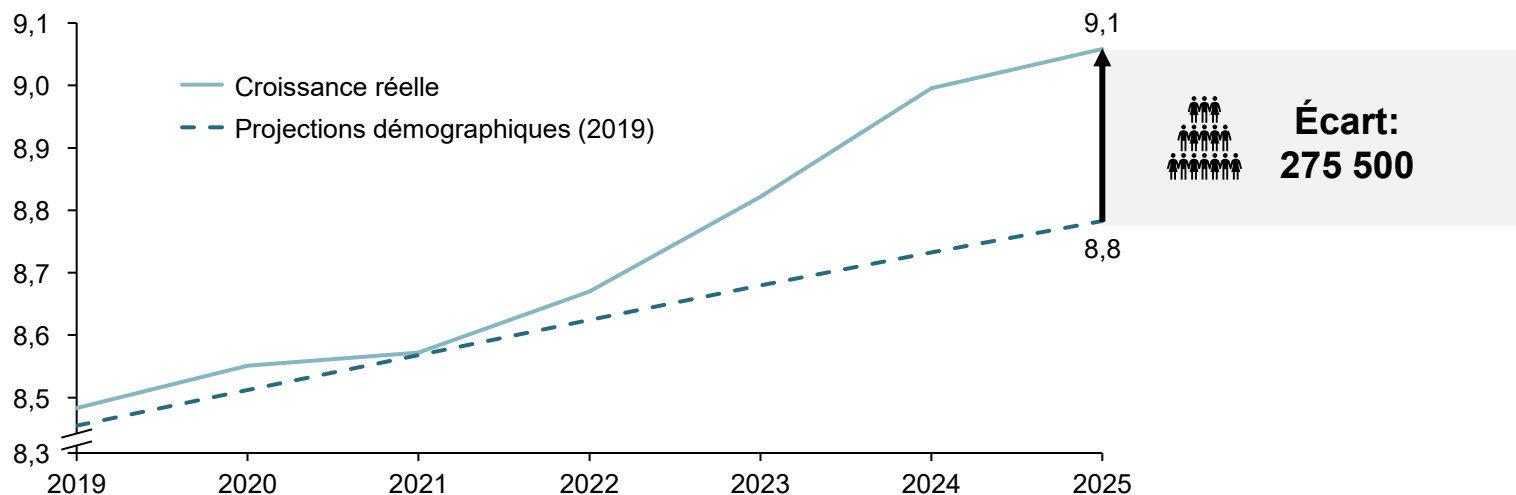
La croissance démographique a exercé de fortes pressions sur le marché immobilier

La croissance démographique, et par conséquent la demande de logements, a largement excédé les projections des décideurs publics depuis la fin de la pandémie. Cet écart a entraîné un important déséquilibre entre l'offre et la demande de logements

- En 2025, la population du Québec a atteint 9,1 millions de personnes, plus de 275 000 de plus que ce qui était anticipé pour la même année selon les projections démographiques de 2019, soit avant la pandémie
- En raison des délais inhérents à la construction, l'offre immobilière est peu flexible à court terme. En effet l'augmentation du parc de logements est tributaire de décisions d'investissement prises plusieurs années auparavant. Il en résulte donc que l'offre du parc immobilier n'a pu s'ajuster rapidement à la nouvelle donne démographique.

Écart entre la croissance démographique réelle et les projections

Québec, 2019-2025, population au 1^{er} juillet et anticipée à l'automne 2019, en nombre



Des délais importants existent entre la planification des mises en chantier et la livraison de logements

La planification du développement et la construction peuvent prendre plusieurs années. Ces délais s'ajoutent à ceux inhérents à la construction ou à l'adaptation des infrastructures d'eau pour accueillir les nouvelles unités de logement, contribuant à la rigidité de l'offre immobilière.



Planification

L'étude de faisabilité, la conception et l'obtention des permis de construction peuvent prendre facilement deux ans pour les grands développements et les projets plus complexes



Construction

En 2024, la durée moyenne de construction des nouvelles unités se chiffrait à 19 mois pour les immeubles locatifs et près de 26 mois pour les copropriétés.

La construction résidentielle au Québec s'accélère, portée par le logement locatif

Après une année 2023 marquée par un net ralentissement de la construction résidentielle au Québec en raison notamment de la montée rapide des taux d'intérêt, un regain de l'activité s'est amorcé

- Les mises en chantier ont en effet bondi de plus de 50 % depuis le creux touché en 2023. Ainsi, près de 60 000 nouveaux logements ont été mis en chantier en 2025, un niveau qui surpasse la moyenne historique et qui frôle les sommets atteints durant la pandémie de Covid-19
- Cette hausse s'inscrit dans un contexte où les besoins en matière d'habitation ont fortement augmenté dans les dernières années, portés entre autres par la croissance de la population.

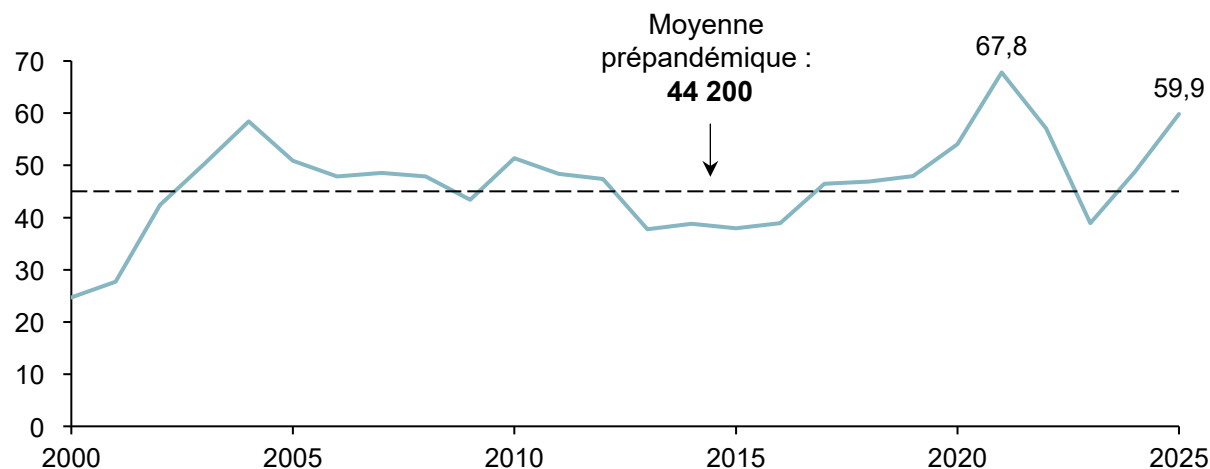
Cette hausse de l'activité de la construction résidentielle masque d'importantes divergences dans le type de logements construits

- Alors qu'au tournant des années 2000, les mises en chantier d'unités unifamiliales représentaient plus de 70 % du total, elles n'ont représenté que 20 % des mises en chantier en 2025
- Un important virage à la faveur des unités multifamiliales, destinées notamment au marché locatif, s'est ainsi opéré dans les 25 dernières années.

Cette baisse des mises en chantier unifamiliales a contribué à la flambée des prix des maisons et à la détérioration de l'accès à la propriété dans ce segment du marché.

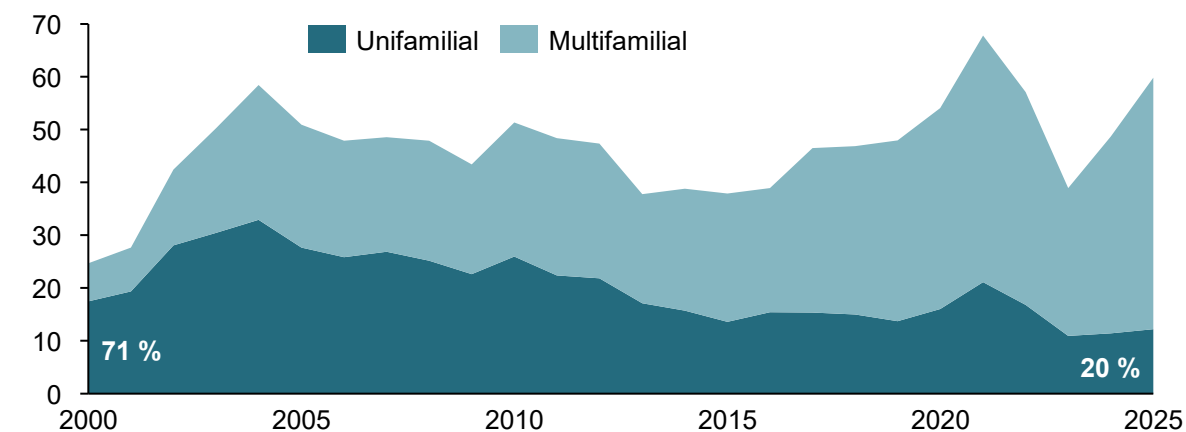
Mises en chantier totales

Québec, 2000 à 2025, en milliers d'unités



Logements mis en chantier, par type

Québec, 2010 à 2025, en milliers d'unités



Le marché du logement a été incapable d'absorber la hausse démographique

Les pressions sur le logement découlant de la forte croissance de la population ont entraîné une diminution importante du nombre de logements disponibles dans plusieurs régions du Québec

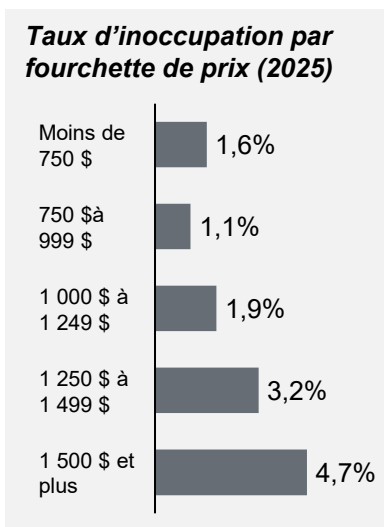
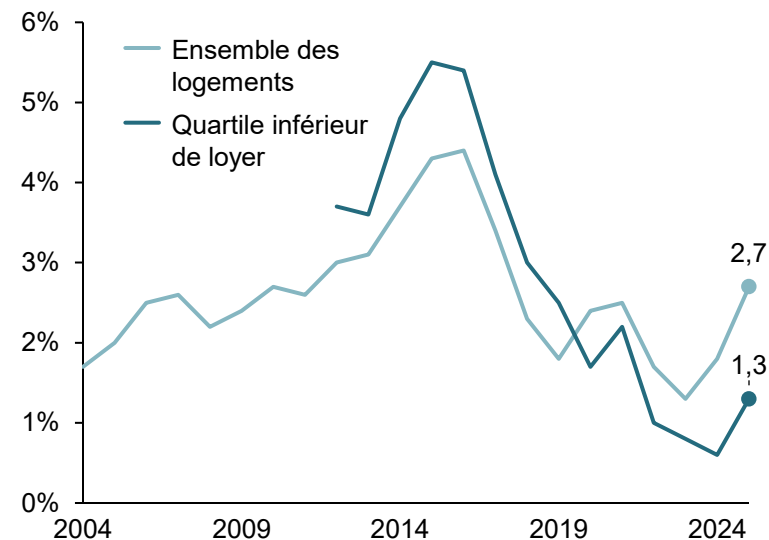
- Après avoir atteint un creux historique de 1,3 % en 2023, le taux d'inoccupation est remonté à 2,7 % en 2025 pour l'ensemble des logements, traduisant un marché en rééquilibrage
- Des écarts importants sont toutefois présents dans les différents segments du marché. En particulier, le marché demeure tendu pour les logements à loyer abordable, soulignant la persistance d'un déficit d'offre pour ce type de logement.

Auparavant davantage concentrée à Montréal, la problématique de disponibilité des logements s'est répandue à travers tout le Québec, et est désormais particulièrement présente dans les municipalités moins peuplées

- En effet, les taux d'inoccupation sont généralement plus élevés dans les centres de 50 000 habitants et plus, tels que Montréal et Québec, où la construction résidentielle s'est accélérée en 2025
- La majeure partie des capacités de construction est concentrée dans les villes de Québec et de Montréal, ce qui amplifie les déséquilibres de l'offre régionale.

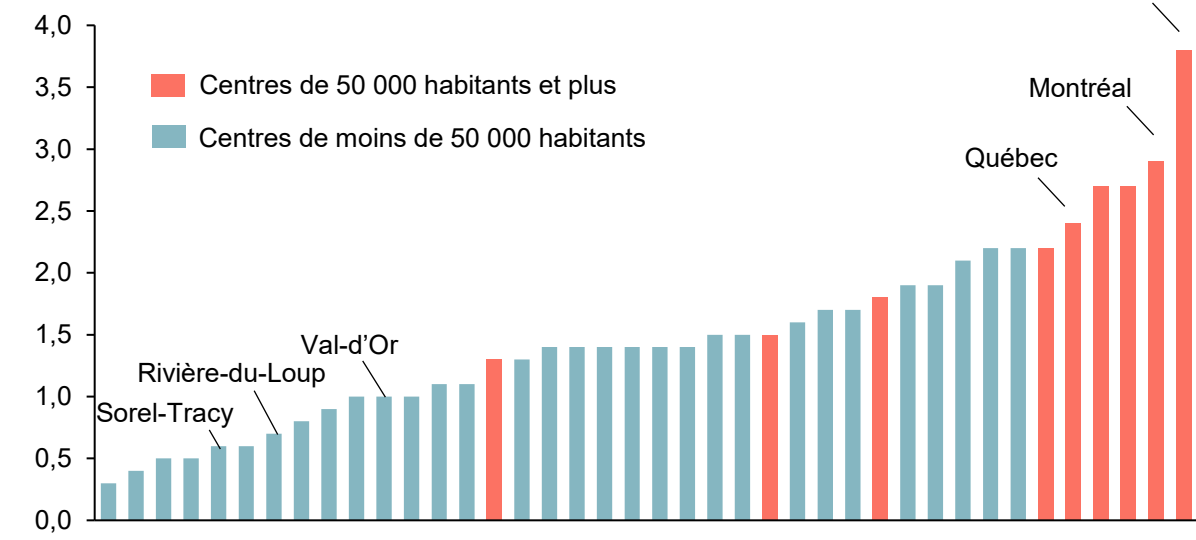
Taux d'inoccupation des logements locatifs selon le type

Québec, 2004 à 2025, SCHL, en pourcentage, marché locatif primaire



Taux d'inoccupation des logements – marché locatif primaire

Québec, 2025, en pourcentage



Le manque de disponibilité de logements locatifs est un phénomène relativement nouveau dans les régions

Pour bon nombre de régions, les taux d'inoccupation étaient en fort recul par rapport à 2019, soit avant la pandémie

- Par exemple, Sept-Îles, Thetford Mines, Baie-Comeau et La Tuque ont toutes observé un fort recul de la disponibilité du logement entre 2019 et 2025
- Durant la même période, le taux d'inoccupation a plutôt bondi de 1,4 point de pourcentage à Montréal.

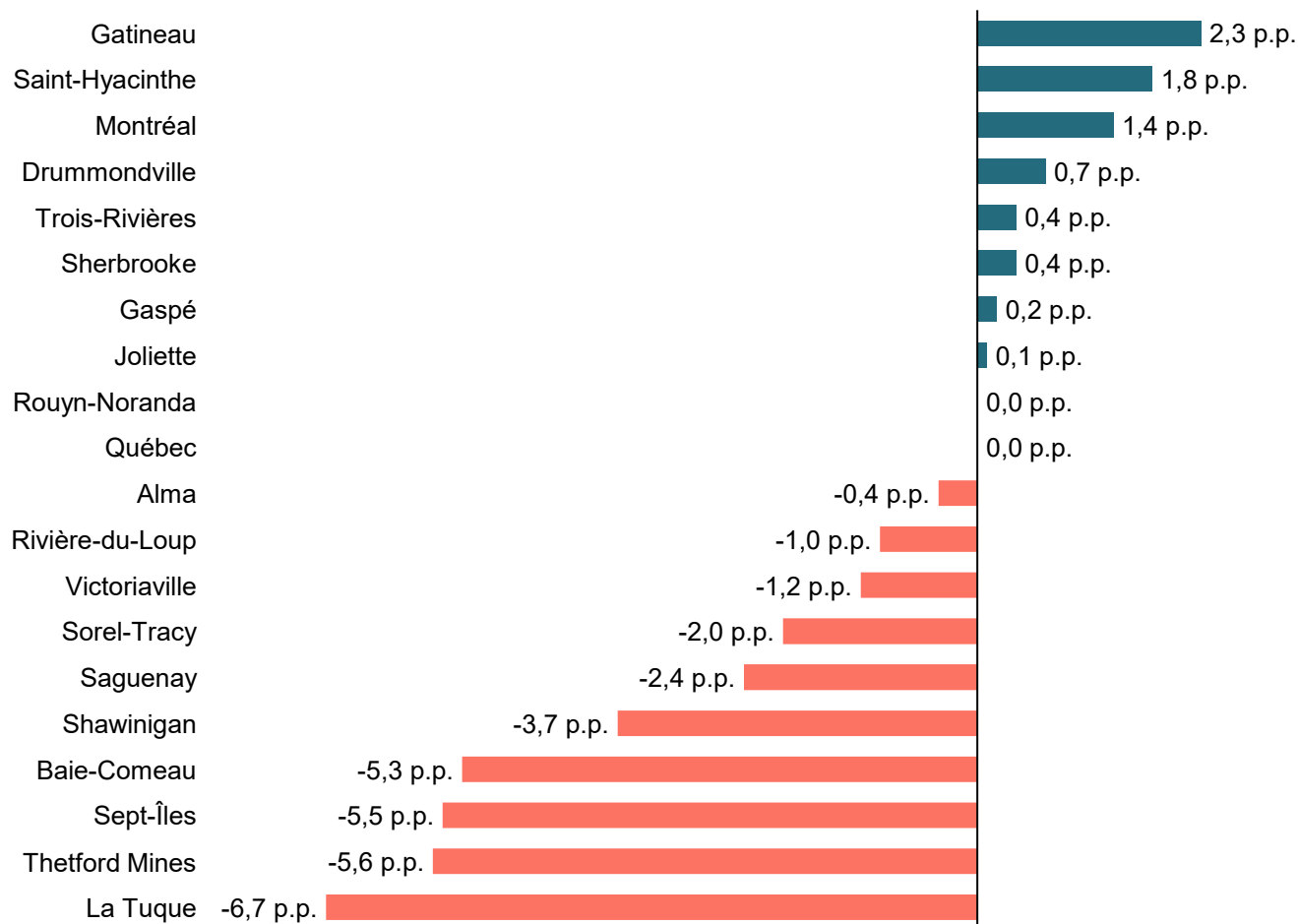
Cette réalité met en exergue comment la crise du logement frappe aussi durement les régions loin des centres urbains, mais à des degrés différents

- En effet, alors que les grands centres sont davantage confrontés à des enjeux **d'abordabilité** du logement, les municipalités de plus petite taille sont confrontées à des enjeux de **disponibilité** de logements.

Ces enjeux, bien que différents, commandent une solution commune, soit une augmentation de l'offre de logement pour alléger les pressions, à la fois sur l'abordabilité que sur la disponibilité.

Variation du taux d'inoccupation des logements selon la municipalité

Québec, 2019 à 2025, SCHL, en point de pourcentage, principales municipalités, marché locatif primaire



La rareté du logement s'est traduite par une pression importante sur les prix, et ce, partout au Québec

Devant un inventaire de logements qui ne peut s'ajuster rapidement à la hausse de la demande, se loger est devenu de moins en moins abordable à l'échelle du Québec, particulièrement pour les ménages locataires

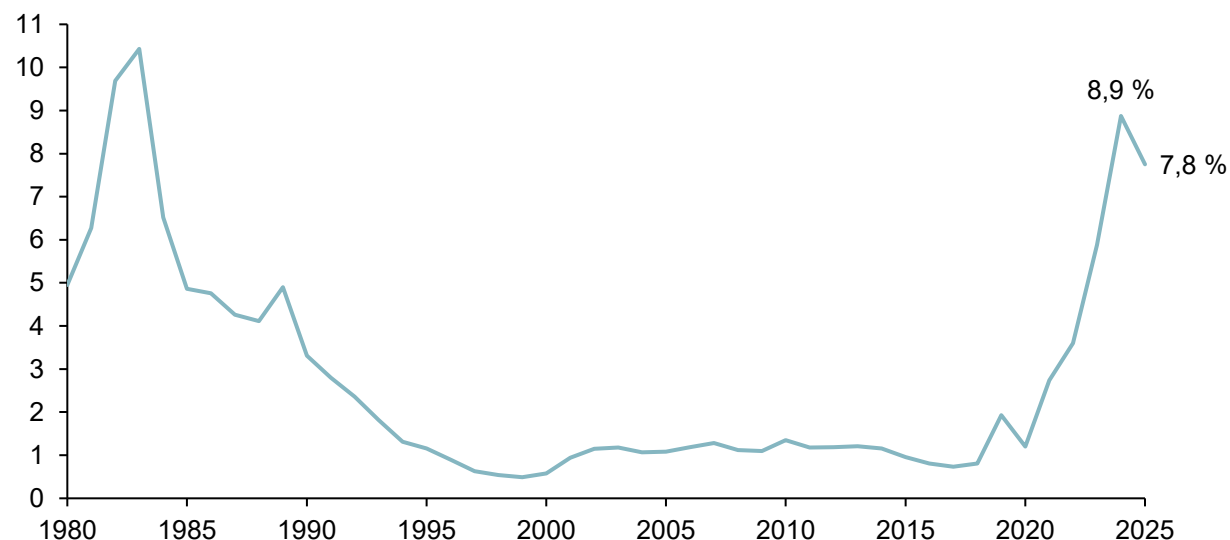
- Selon Statistique Canada, l'indice du prix des loyers au Québec, qui inclut à la fois les logements nouvellement construits et ceux existants, a enregistré des hausses successives de 8,9 % et de 7,8 % en 2024 et en 2025, un sommet depuis les années 1980.

Dans ce contexte, la hausse des prix des loyers moyens en 2025 a été nettement plus élevée que lors de la décennie précédant la pandémie, et ce, partout au Québec

- La hausse du coût du logement ne se limite pas qu'aux grands centres urbains et, à l'image de la croissance de la population, touche toutes les principales RMR du Québec
- Drummondville est la RMR qui a vu son loyer moyen croître le plus rapidement en 2025, avec une hausse de 17,7 %, suivie par Trois-Rivières (+14,8 %) et Montréal (+14,5 %).

Croissance de la composante du loyer dans l'IPC

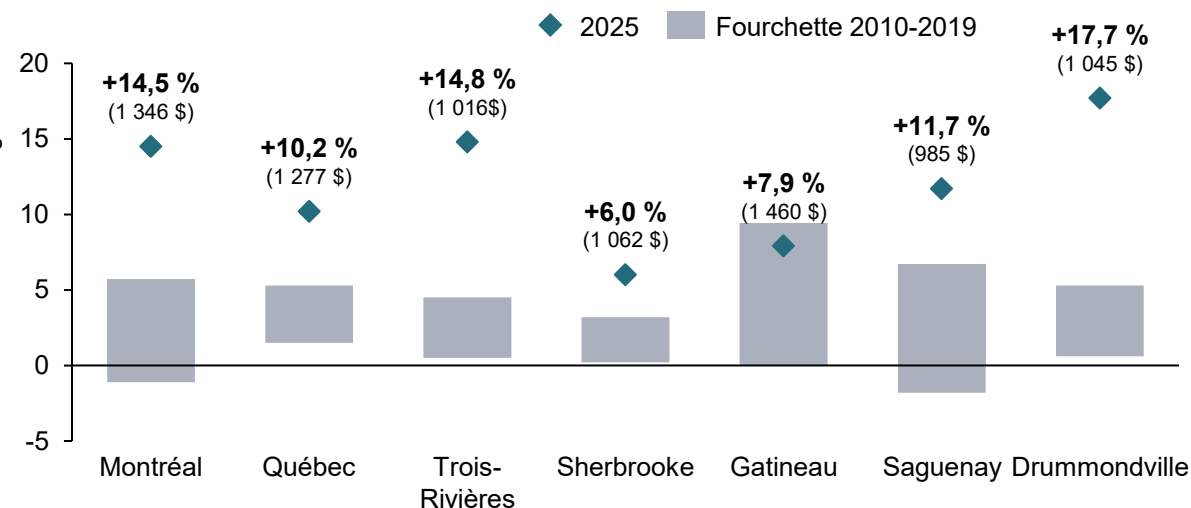
Québec, 2000 à 2025, variation annuelle en %



Sources: Haver Analytics, SCHL, Analyse Aviseo Conseil, 2026

Variation du loyer mensuel moyen – appartements de deux chambres

RMR du Québec, 2010 à 2025, variation en pourcentage et loyer en \$



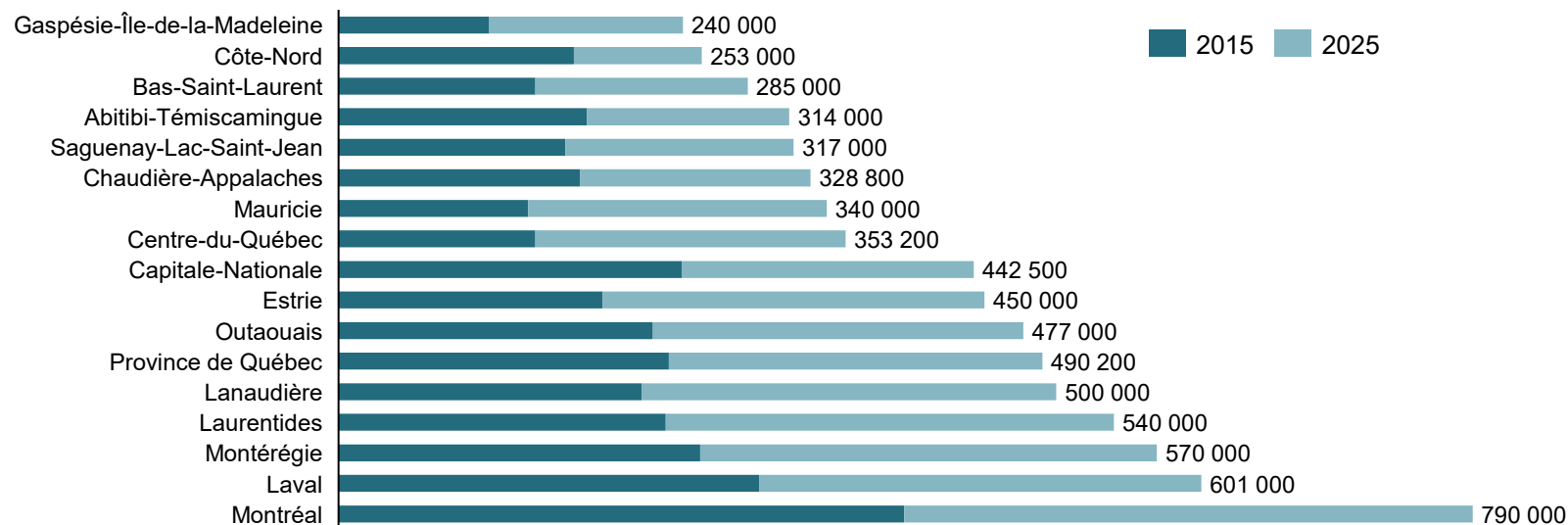
Des pressions qui se font également sentir sur l'accession à la propriété

Au cours des 10 dernières années, le prix médian des maisons unifamiliales a plus que doublé dans la plupart des régions, alors que les revenus après impôts, ajustés en fonction de l'inflation, n'ont augmenté qu'entre 15 % et 25 % selon les régions

- Ce décalage croissant entre le coût des maisons et la progression des revenus a aujourd'hui d'importantes répercussions sur l'accessibilité et le marché résidentiel. En effet, le prix médian des maisons a plus que doublé au Québec en 10 ans, atteignant environ 490 000 \$ à l'échelle provinciale et 790 000 \$ à Montréal
- Par ailleurs, la détérioration de l'accès à la propriété souligne qu'au-delà des tensions sur le marché locatif, le rythme de construction des maisons unifamiliales doit également s'accélérer pour restaurer l'abordabilité et assurer une saine rotation du parc immobilier.

Prix médian des maisons unifamiliales

Québec, 2015 et 2025, en \$



L'enjeu de la disponibilité des terrains abordables

La hausse des prix des maisons unifamiliales s'explique principalement par la pénurie de terrains abordables. Pour accéder à la propriété, les ménages sont ainsi contraints de s'éloigner des grands centres urbains, où les terrains sont moins dispendieux. Cet éloignement géographique des centres urbains à la faveur des banlieues entraîne toutefois une hausse des besoins d'investissements dans les infrastructures municipales, et ce, dans un contexte où les finances des municipalités sont déjà sous pression.

Un important déficit d'offre de logement à l'horizon 2035

Pour rétablir l'abordabilité du logement, il est impératif d'accélérer le rythme des constructions pour mieux arrimer l'offre à la demande. Or, un important déficit de logements s'est accumulé au Québec au cours des dernières années

- Selon les estimations du Directeur parlementaire du budget (DPB), **environ 145 000 unités¹** de logement supplémentaire, c'est-à-dire au-delà du scénario de référence, devront être construites d'ici 2035 au Québec afin de rééquilibrer le marché.

Pour combler ce déficit, le rythme des mises en chantier devrait atteindre 69 200 par année jusqu'en 2035. Il s'agit du nombre de mises en chantier nécessaires à la fois pour répondre à la formation de ménage et pour résorber le déficit d'offre de logement accumulé dans les dernières années

- À titre illustratif, ce rythme de construction est 48 % plus élevé que la moyenne des quinze dernières années au Québec.



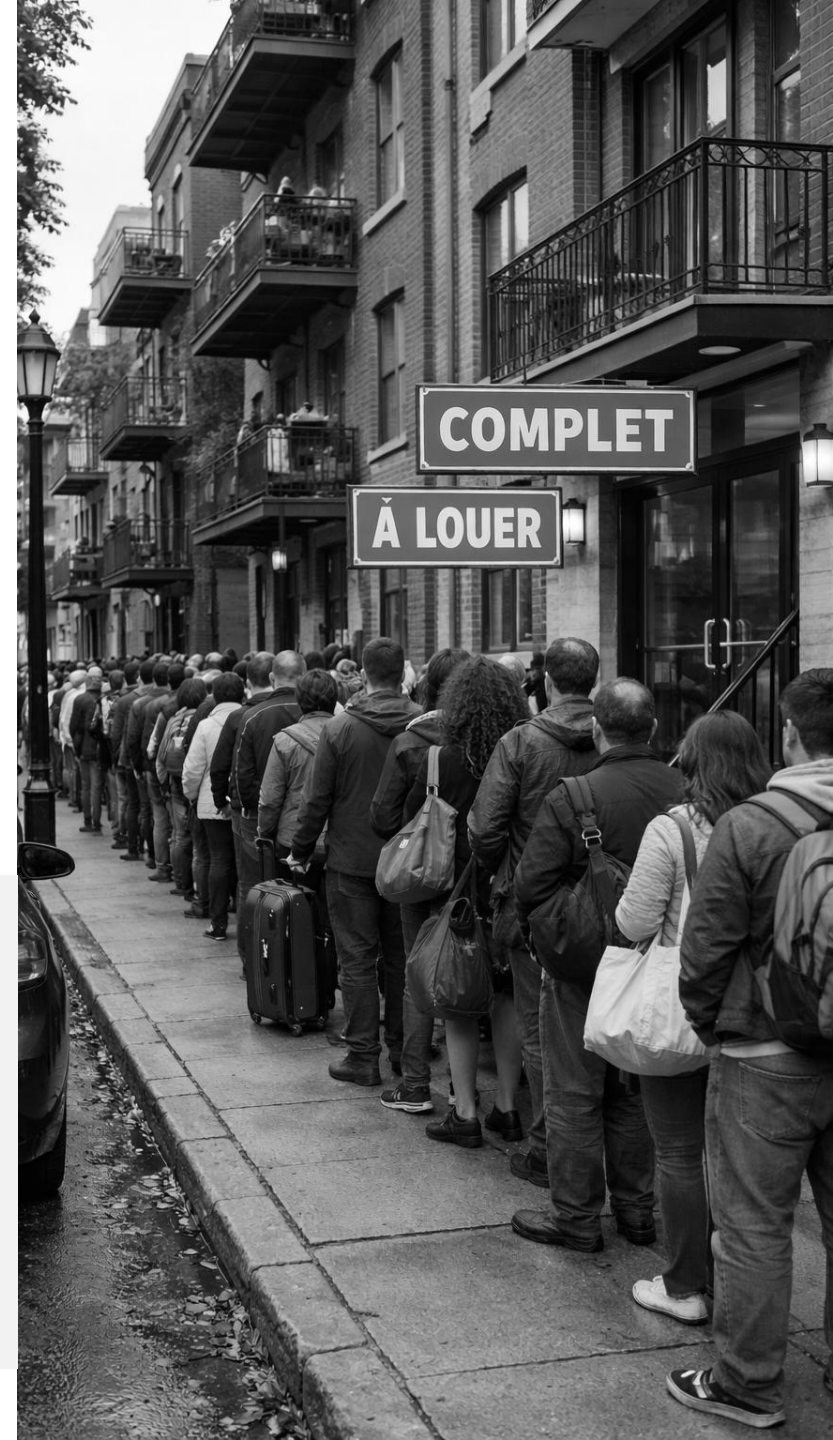
À propos des estimations du DPB

L'objectif des travaux du DPB est de quantifier l'écart entre l'offre et la demande de logements à l'horizon 2035. À cette fin, le modèle du DPB, qui adopte une approche démographique, compare les projections de formation de ménages par rapport à l'offre de logements existante et projetée selon les tendances historiques, de façon à obtenir le nombre de logements supplémentaires qui devront être construits pour répondre à cette formation de ménage.

Cette méthodologie se distingue de celle de la SCHL, dont l'écart de l'offre de logements correspond au volume additionnel de logements requis pour faire baisser les prix et atteindre les cibles d'abordabilité. Selon ces estimations, la hausse de l'offre nécessaire pour réduire les prix ferait grimper le taux d'inoccupation à 13 %, un sommet historique. En d'autres termes, les projections de la SCHL tablent sur une construction importante de nouveaux logements de sorte qu'il y aurait des niveaux anormalement élevés de logements inoccupés, ce qui apparaît peu réaliste. **Pour cette raison, les projections du DPB ont été privilégiées dans la présente étude.**

1. Estimé à partir du poids démographique du Québec.

Sources: Directeur parlementaire du budget, Analyse Aviseo Conseil, 2026





La croissance démographique a un effet visible sur le logement, mais aussi un impact caché sur les réseaux d'eau

Chaque nouveau logement accroît directement la pression sur les réseaux d'eau¹. À titre illustratif, il est estimé que la consommation d'eau au Québec augmenterait de **14,3 millions de litres par année** si l'entièreté des besoins en matière de logements estimés par le DPB venait à être ajoutée au parc immobilier². Il s'agit d'une consommation additionnelle équivalente à 2,1 % de la consommation actuelle.

Lorsque la capacité des réseaux est atteinte ou dépassée, les municipalités se retrouvent sans marge de manœuvre. Le développement immobilier devient par conséquent contraint, indépendamment de la volonté des acteurs de l'industrie. De plus, même si la croissance démographique se stabilise comme le prévoit le gouvernement, les infrastructures continueront de faire face à des enjeux structurels de capacité, de financement et de vétusté

- Ainsi, le décalage entre la demande en habitation et la capacité des réseaux hydriques crée un goulot d'étranglement, ce qui force les municipalités à limiter, voire suspendre les nouveaux projets immobiliers. Les moratoires de développement deviennent alors de plus en plus utilisés par les municipalités du Québec pour préserver les infrastructures existantes
- Ces mesures servent à suspendre temporairement le développement immobilier, afin de protéger les infrastructures existantes et gérer la pression sur les réseaux.

Selon un sondage mené par l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), 43 municipalités ont été restreintes par des failles liées à leurs réseaux d'aqueduc et d'égouts en 2025, freinant la construction de **36 000 logements**.

1. Toute chose étant égale par ailleurs.

2. Basé sur un ménage moyen de 2,2 personnes, avec une consommation résidentielle moyenne de 257 litres par personne par jour.

Sources: DPB, Statistique Canada, SQEEP, UMQ, Analyse Aviseo Conseil, 2026

Moratoires sur la construction en raison des infrastructures d'eau – le cas de Lévis

En mars 2025, Lévis a mis en place un moratoire sur certains secteurs pour freiner la construction, puisque les stations de traitement des eaux usées sont saturées et nécessitent des travaux de modernisation. La Ville a ainsi suspendu la livraison de nouveaux permis dans certaines zones, avec des exceptions pour certains types de projets.

Pourquoi un moratoire ?

- **Croissance rapide de la population et du développement résidentiel** : entre 2021 et 2024, plusieurs milliers de nouveaux logements ont été construits, créant une forte pression sur les services municipaux.
- **Capacité maximale des stations de traitement des eaux usées atteinte** : certaines stations desservant les secteurs de Saint-Nicolas, Desjardins et Saint-Romuald fonctionnent à pleine capacité.
- **Nécessité de moderniser et d'augmenter les infrastructures** : sans investissements, tout nouveau projet pourrait provoquer des débordements ou une détérioration du service.



Impact sur la construction

- Suspension de l'émission de nouveaux permis dans plusieurs secteurs géographiques, la majorité des terrains situés dans les zones saturées ne pouvant plus accueillir de nouvelles constructions.
- Exceptions pour certains projets comme les maisons unifamiliales sur un terrain vacant, la reconstruction de bâtiments démolis ou les projets déjà majoritairement complétés avant le 29 novembre 2024.
- Augmentation des redevances de développement pour les promoteurs : jusqu'à 5 390 \$ par logement, pour financer directement la mise à niveau des infrastructures.



Solutions et perspectives

- Investissements nécessaires pour augmenter la capacité des infrastructures, des travaux prévus sur plusieurs années pour permettre la gestion de nouvelles constructions.
- Assouplissements pour les projets à faible impact.
- Planification à long terme nécessaire, avec une mise en place de règles et redevances pour éviter une nouvelle saturation.
- Retour progressif à la construction complète d'ici 2028 ou 2029, selon la capacité des stations modernisées.



Moratoires sur la construction en raison des infrastructures d'eau – le cas de Sherbrooke

Sherbrooke fait face à une croissance démographique plus rapide que prévu, ce qui a saturé ses infrastructures d'assainissement. Pour éviter des débordements et garantir la conformité aux normes environnementales, la ville a instauré, en février 2025, un moratoire temporaire sur la construction dans environ 30 % du périmètre urbain.

Pourquoi un moratoire ?

- **Croissance rapide de la population** qui atteint environ 182 000 personnes, un nombre qui était prévu pour 2031.
- **Saturation des infrastructures d'assainissement**, le réseau d'égouts et de traitement des eaux usées est au maximum de sa capacité dans plusieurs secteurs, entraînant des débordements fréquents et des surverses régulières.
- **Modernisation nécessaire, en raison de nouvelles normes environnementales et obligations légales** qui ont resserré les exigences de traitement des eaux usées.



Impact sur la construction

- Un moratoire de deux ans a été instauré sur environ 30 % du territoire urbain.
- Suspension de l'émission de nouveaux permis pour tout projet générant des rejets supplémentaires, à l'exception des maisons unifamiliales, des projets de reconstructions et des projets déjà en cours.
- Une estimation de plus de 5 000 logements touchés causant un ralentissement du développement immobilier.
- Incertitude pour les promoteurs, alors que des projets planifiés ou en préparation sont bloqués, amplifiant la crise du logement.



Solutions et perspectives

- Le gouvernement du Québec a accordé des subventions de 13,2 M\$ pour moderniser les stations et conduites prioritaires.
- Travaux ciblés dans les secteurs critiques pour améliorer le réseau et permettre un retour progressif de la construction.
- Assouplissements progressifs selon l'avancement des travaux.
- Levée partielle du moratoire en juin 2025, sept secteurs ayant été retirés des restrictions. Cela a permis la délivrance de permis pour 19 projets.



Un contexte réglementaire qui décourage les promoteurs

Les moratoires suspendent ou ralentissent l'émission de permis et la construction de nouveaux projets résidentiels, ce qui met en pause la construction de milliers de logements et retarde la croissance des mises en chantier dans un contexte où les pressions sur la demande sont palpables.

Outre ces impacts, les moratoires entraînent également des coûts d'opportunité pour les promoteurs, en raison de projets qui doivent parfois être arrêtés ou révisés

- À plus long terme, cette perte de prévisibilité peut réduire l'appétit pour de nouveaux projets dans les villes touchées. La réaffectation des capitaux vers des marchés perçus comme plus stables pourrait donc ralentir l'expansion du parc résidentiel local et accentuer les déséquilibres entre les besoins en logements et les capacités de construction.



INFO

2025

« Les promoteurs sont découragés. C'est difficile d'investir quand chaque fois que tu viens pour développer, il y a un moratoire. [...] On va essayer de développer les terrains qu'on est encore capable de développer à **Sherbrooke**, mais on regarde, on travaille avec d'autres municipalités. »



INFO

2025

« Dans sa requête adressée à la Cour supérieure, la société Cocité Lévis estime que la **Ville de Lévis** s'est comportée avec laxisme et de manière déraisonnable dans la gestion du développement immobilier sur son territoire. »





Suivi des sections

Introduction et mise en contexte

Portrait des infrastructures d'eau

Pressions sur l'habitation

Analyse des leviers fiscaux

Conclusion

Annexes

Des leviers de financement multiples afin de lever les contraintes relatives aux infrastructures d'eau

Les causes des limites à l'offre en habitation étant multiples, les solutions proposées au financement des infrastructures d'eau s'inscrivent dans un large éventail.

Les propositions présentées dans la présente section constituent ainsi un examen incomplet de solutions qui ne diminuent en aucun cas la portée et la pertinence de leviers de financement qui ne sont pas traités dans la présente étude.



Le financement des infrastructures d'eau peut prendre plusieurs formes, mais toutes ne sont pas adaptées au Québec

① La tarification volumétrique

La tarification volumétrique de l'eau fait payer les usagers selon la quantité d'eau qu'ils consomment, encourageant ainsi des comportements de consommation plus économe et une utilisation plus durable de la ressource.

② Les mécanismes de captation de valeur foncière

Les mécanismes de captation de valeur foncière sont des mécanismes par lesquels les revenus fonciers supplémentaires générés par un projet de développement ou de redéveloppement peuvent être captés sur un horizon donné afin de financer les infrastructures publiques ou autres coûts nécessaires à la réalisation du projet.

③ Les partenariats privé-public

Les partenariats public-privé (PPP) sont des collaborations entre l'État et des entreprises privées pour financer, construire et gérer des infrastructures ou services publics, partageant risques et responsabilités entre les deux parties.



④ Les subventions des gouvernements

Les subventions gouvernementales sont des transferts financiers accordés par les paliers de gouvernement supérieur, soit celui du Québec et du Canada, aux municipalités pour soutenir des projets ou services publics, réduisant ainsi le coût direct pour les collectivités locales.

⑤ Les fonds dédiés

Les fonds dédiés sont des ressources financières réservées à un usage précis, généralement pour financer des projets ou services spécifiques, assurant que les sommes ne sont pas utilisées à d'autres fins. Ils peuvent être alimentés par diverses sources de revenus, que ce soit par des subventions directes des différents paliers de gouvernement, ou par des sources de revenus autonomes, telles que des taxes ou des redevances.

⑥ Les redevances de développement

Les redevances de développement sont des paiements exigés aux promoteurs immobiliers lors de nouvelles constructions ou d'agrandissement de bâtiments, destinés à financer les infrastructures et services publics nécessaires pour la réalisation de leurs projets.

Face à des finances publiques sous pressions, les municipalités disposent de nombreux pouvoirs pour accroître leur base fiscale

Pouvoir général de taxation

Le pouvoir général de taxation permet à une municipalité locale d'imposer sur son territoire, par règlement, toute taxe municipale, pourvu qu'il s'agisse d'une taxe directe et que ce règlement satisfasse à certains critères énoncés dans la loi. En particulier, les municipalités ne peuvent imposer des taxes sur les champs de taxation occupés par le gouvernement du Québec (taxe de vente, impôt sur le revenu, etc.). Les municipalités jouissent également dans l'application de cette taxation d'un pouvoir discrétionnaire permettant de discriminer en fonction de critères, notamment géographique ou comportemental.

Redevances réglementaires

Le pouvoir général de redevance réglementaire ressemble au pouvoir général de taxation à une différence près : les revenus ainsi prélevés doivent servir à financer un régime réglementaire lié à la redevance. Cette spécificité permet à la redevance d'échapper au principe de taxe indirecte de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Ainsi, une municipalité pourrait prélever une redevance aux commerçants afin de financer les services de transport en commun prétextant qu'ils sont bénéficiaires des services. Son champ d'application est ainsi plus large que dans le cas du pouvoir général de taxation.

Tarification pour services rendus

La tarification n'est pas un nouveau pouvoir et consiste à mettre un prix sur l'utilisation d'un service municipal, notamment la collecte des déchets ou l'approvisionnement en eau potable. Le tarif ainsi imposé joue le rôle de signal pour les citoyens, dans une optique d'utilisateur-payeur, limitant ainsi la quantité consommée de ces services, et donc des coûts municipaux. Beaucoup plus utilisée dans le Canada anglais, la tarification doit miser sur un prix bien étudié afin d'avoir les effets attendus.

Ententes avec les promoteurs

Les ententes avec les promoteurs visent à faire construire par ceux-ci les nouvelles infrastructures publiques nécessaires à la suite du développement résidentiel ou commercial, et ainsi leur en faire supporter les coûts. Ainsi, les coûts financiers des développements sont internalisés, car les promoteurs transfèrent la facture aux acheteurs finaux.

Redevances de développement

Les municipalités peuvent prélever une redevance pour financer la croissance induite en services municipaux et en infrastructures engendrée par de nouvelles constructions. Les redevances de développement visent à combler les défaillances des ententes avec les promoteurs.

Quelques principes directeurs ont guidé l'évaluation des propositions

Avant d'étayer les différents leviers fiscaux pour le financement des infrastructures en eau, il convient de jeter les bases du cadre d'analyse adopté. À cet effet, certains principes directeurs sont venus appuyer la réflexion dans l'évaluation des différentes options de financement analysées.

Minimisation des effets indésirables

Les propositions de sources de financement sont celles qui ont généralement les effets indésirables les plus faibles. Est qualifié « d'indésirable » tout effet qui pourrait apparaître après la mise en place d'une mesure et qui toucherait négativement les différentes parties prenantes, autant au niveau économique que social et environnemental.

Les options basées sur une hausse du fardeau fiscal ont été limitées

La théorie économique enseigne qu'il existe un niveau optimal de taxation ou d'imposition, au-delà duquel les recettes fiscales diminuent

- Cette théorie, appelée la courbe de Laffer, illustre la relation théorique entre le taux d'imposition et les recettes fiscales de l'État. Elle montre que ces recettes augmentent de pair du taux de taxation, mais qu'au-delà d'un certain seuil, une hausse supplémentaire de ce taux réduit les recettes en décourageant l'activité économique. Ultimement, les revenus fiscaux sont nuls lorsque le taux de taxation ou d'imposition est de 100 %
- Sans se prononcer sur l'ampleur du fardeau fiscal net au Québec, **les sources de financement ont été analysées dans un souci de limiter le plus possible les impacts négatifs sur le fardeau fiscal des contribuables et des entreprises.**

L'objectif de dresser une liste d'options de financement est avant tout un exercice d'idéation, **ancré dans les fondements de la science économique**. Cet exercice a permis de mettre en lumière des solutions ayant le plus haut potentiel en termes d'impact, de faisabilité et de cohérence avec les contraintes et les enjeux actuels en relation avec les infrastructures d'eau.

L'écofiscalité comme outil pour orienter les citoyens vers des comportements bénéfiques pour la société

L'objectif primaire de l'écofiscalité est d'envoyer un signal de prix aux citoyens pour que ceux-ci changent leurs comportements. Ainsi, trois principes peuvent être dégagés, soit :

1. **Internalisation des coûts**, qui se veut d'intégrer l'ensemble des coûts sociaux dans le prix. La responsabilité élargie des producteurs est l'outil de choix.
2. **Pollueur-payeur**, qui a pour objectif de faire supporter, par les pollueurs, leur part des mesures visant à protéger l'environnement. Les droits d'immatriculation additionnels pour les forts cylindrés en sont un exemple.
3. **Utilisateur-payeur**, qui axe son action sur la tarification des services qui sont nuisibles socialement. Par exemple, la contribution des automobilistes au transport en commun.



Dans le contexte des infrastructures d'eau, les mesures d'écofiscalité visent spécifiquement à inciter les ménages à réduire leur consommation d'eau en instaurant un signal de prix. Ce faisant, ces outils permettent à la fois de réduire la pression sur les réseaux via une baisse de la consommation, en plus de générer des revenus qui peuvent servir à financer l'entretien des infrastructures.

Six outils économiques peuvent être considérés dans le cadre de l'écofiscalité, indépendamment de leur applicabilité dans le monde municipal :

1. **Taxes et aides fiscales**: Outils les plus connus, les taxes veulent mettre un signal de prix clair sur les comportements néfastes en ajoutant un montant d'accise ou un pourcentage du montant du bien ou du service.
2. **Droits et tarifs** : Représentent la compensation financière qu'un utilisateur doit déboursier en l'échange de l'usage d'une ressource ou d'un bien.
3. **Permis échangeables**: Très efficace d'un point de vue économique, les systèmes de permis échangeables induisent un coût à la pollution tout en incitant les agents à améliorer leurs pratiques pour diminuer leur facture.
4. **Consignes**: Montants remboursables en échange du retour du bien à un lieu précis afin d'en faciliter la récupération ou la revalorisation. Le système de consigne des contenants en est un exemple
5. **Amendes et sanctions**: Sommes à payer en cas de non-conformité à des normes strictes établies.
6. **Redevances réglementaires**: Consiste en un prélèvement donnant le droit ou des avantages en vertu d'un système réglementé. Les sommes prélevées servent à financer l'amélioration de ce système. La collecte des matières résiduelles en est un exemple.

L'écofiscalité au cœur du financement des infrastructures d'eau

L'écofiscalité, fondée sur le principe de l'utilisateur-payeur, représente une solution de financement tout indiquée pour contribuer à la pérennité et au renouvellement des infrastructures d'eau.

- Cette approche vise à mieux aligner les coûts des services avec les usages réels et les impacts générés, tout en envoyant des signaux économiques favorables à une utilisation plus responsable de la ressource et des infrastructures associées.

Dans la présente étude, l'écofiscalité est présentée sous l'angle de trois solutions de financement distinctes et complémentaires pour les infrastructures d'eau:

1. La tarification volumétrique à l'aide de compteurs d'eau
2. La taxe sur les surfaces imperméables
3. La tarification kilométrique



ANALYSE DES LEVIERS FISCAUX

Une solution pour la consommation d'eau et le financement des infrastructures : la tarification volumétrique

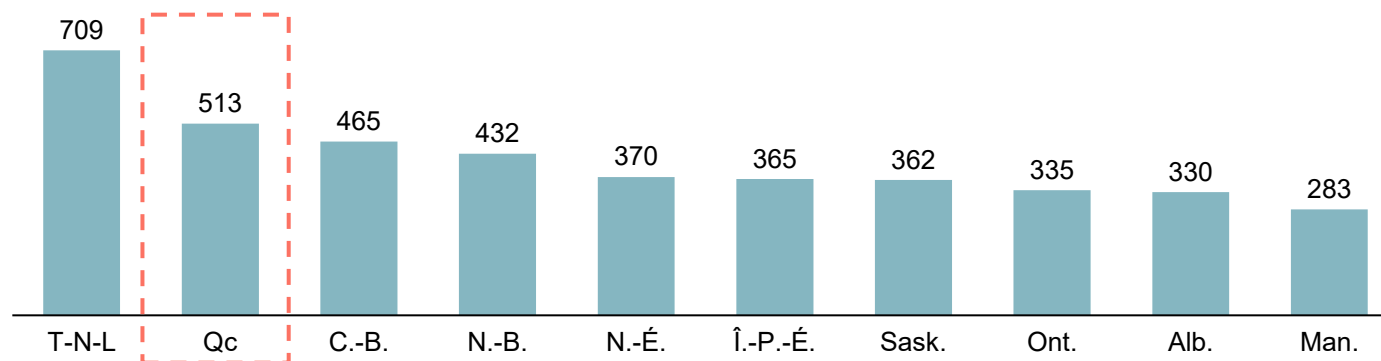
Comme mentionné précédemment, la consommation quotidienne d'eau au Québec est la 2^e plus élevée au Canada. Cette situation est en grande partie attribuable au fait que la tarification des services d'eau n'est que faiblement liée à l'usage réel

– En effet, rappelons que la tarification des services d'eau est prélevée à même l'impôt foncier dans la plupart des municipalités, à un tarif fixe indépendant de la consommation des ménages.

Dans les états fédérés où la tarification volumétrique est plus répandue, comme en Saskatchewan, en Alberta et au Manitoba, la consommation d'eau par personne est passablement plus faible. Cela suggère qu'en envoyant un signal de prix aux consommateurs, la tarification volumétrique des services d'eau est un **outil efficace pour diminuer la consommation d'eau**, et donc la pression sur les infrastructures publiques, tout en permettant **une meilleure adéquation entre les revenus et les coûts des services d'eau** par le principe d'utilisateur-payeur.

Consommation quotidienne moyenne d'eau potable par habitant

Canada, 2021, litres par personne par jour



1. Il s'agit uniquement de la consommation résidentielle.

Sources: CIRANO, Statistique Canada, Conseil canadien des infrastructures, MAMH, Analyse Aviseo Conseil, 2026



Les compteurs d'eau au Québec

Les municipalités où plus de 80 % des résidences sont équipées d'un compteur d'eau consomment quotidiennement en moyenne 205 litres par personne, contre 257 litres dans celles où moins de 80 % des foyers ont un compteur, soit une consommation inférieure de près de 25 %. De plus, seulement 8 % des municipalités avec un taux élevé de compteurs dépassent la consommation moyenne québécoise, contre 25 % pour les autres, **ce qui illustre l'impact des compteurs sur la maîtrise de la consommation**¹.

État fédéré	Proportion de ménages disposant d'un compteur d'eau
Saskatchewan	63 %
Alberta	63 %
Manitoba	63 %
Ontario	56 %
Canada	40 %
Québec	22 %
Terre-Neuve-et-Labrador	13 %

ANALYSE DES LEVIERS FISCAUX

La tarification volumétrique est un levier central pour le financement des services d'eau

Les avantages des compteurs d'eau ont été largement documentés; en mesurant la consommation en temps réel, ils permettent de repérer rapidement les fuites, d'améliorer le rendement du réseau et de planifier les investissements à long terme. Leur utilisation généralisée est donc essentielle pour mieux aligner les revenus avec les coûts des services d'eau, puisque les revenus sont directement perçus selon la consommation.

L'un des principaux avantages qu'offre la tarification volumétrique est la flexibilité dans sa mise en œuvre. Par exemple, un système de tarification dynamique à paliers, adapté à la composition des ménages et différencié selon les usages de l'eau, permettrait de couvrir les coûts variables tout en assurant une tarification respectueuse de l'équité horizontale et intergénérationnelle

- Premier palier : **tarif subventionné** qui garantit un accès abordable à l'eau pour tous
- Deuxième palier : **tarif standard** appliqué au-delà du premier seuil pour la consommation normale
- Troisième palier : **tarif majoré** destiné à encourager l'économie d'eau lorsque la consommation dépasse un certain niveau.

Ce type de système de tarification permettrait aux services municipaux de générer des revenus suffisants pour couvrir leurs coûts fixes tout en envoyant un signal prix aux consommateurs afin de limiter leur consommation

- En effet, des études ont démontré que la consommation d'eau est sensible aux variations de prix. Selon des méta-analyses, l'élasticité-prix des services d'eau se situe entre -0,2 et -0,6, signifiant qu'une hausse de 10 % du tarif réduit la consommation d'entre 2 % et 6 %¹.

1. Une discussion détaillée de l'élasticité-prix est présentée dans l'Annexe 1.

Sources: Commission de l'écofiscalité du Canada, Kitchen (2017), La Presse, l'Analyse Aviseo Conseil, 2026



Rétablir la confiance envers les compteurs d'eau par une implantation rigoureuse

Les compteurs d'eau peuvent désormais intégrer des technologies intelligentes, comme la télérelève, qui transmet automatiquement la consommation à la municipalité. Cela permet d'obtenir des relevés précis en temps réel, de détecter plus facilement les fuites et de mieux gérer le réseau.

Les compteurs d'eau sont aujourd'hui un outil indispensable pour mettre en place une tarification volumétrique, mais un effort de communication sera nécessaire pour faire oublier les dérives passées et rétablir la confiance du public. Ainsi, il sera important d'être plus rassurant par rapport à ces technologies au Québec.

En combinant précision et données en temps réel, les compteurs d'eau sont un outil clé pour optimiser le réseau, soutenir la tarification volumétrique et garantir une gestion durable de l'eau municipale





Le cas de Repentigny, une histoire à succès

La Ville a principalement misé sur la tarification et les stratégies de gestion de la demande plutôt que sur l'expansion des capacités d'infrastructure. En effet, les compteurs d'eau sont obligatoires sur le territoire de la municipalité depuis quelques années. Ainsi, **les débits d'eau potable et d'eaux usées n'ont pas progressé en 20 ans, malgré un accroissement de 18 %** du nombre de résidents, et la consommation d'eau y est de 218,2 litres par personne par jour, soit près de 14 % inférieure à la moyenne québécoise.



ANALYSE DES LEVIERS FISCAUX

Une tarification dynamique et flexible des services d'eau, un modèle qui a fait ses preuves pour l'électricité au Québec

Tarification	 Hydro-Québec	 Infrastructures d'eau
Actuelle	Le modèle de tarification d'Hydro-Québec est basé sur un équilibre de tarif fixe, variable et d'incitatifs à l'efficacité.	Les infrastructures d'eau sont financées surtout par la taxe foncière, et les différentes subventions gouvernementales viennent compléter le financement.
Fixe	Un tarif d'accès fixe (frais de réseau, capacité de transport, entretien, infrastructures) est chargé aux utilisateurs du réseau. Ce coût reflète les dépenses fixes, ainsi que le capital investi (barrages, lignes, réseaux, maintenance).	Un tarif d'accès fixe pour l'accès aux infrastructures (usines, conduites, stations de pompage), pourrait être chargé aux utilisateurs du réseau. Ce coût refléterait les dépenses fixes, ainsi que le capital investi (entretien, réparations, capacité du réseau, gestion administrative). Ce coût serait indépendant de la consommation d'eau.
Variable	Un prix variable est chargé selon la consommation (kWh), reflétant l'énergie consommée, avec des paliers ou des tarifs incitatifs et/ou modulables selon la consommation ou la période (tarification dynamique, options "Flex", crédit hivernal, etc.).	Un prix variable pourrait ensuite être chargé selon la consommation au m ³ ou au litre, reflétant l'eau réellement produite, l'énergie utilisée pour la traiter, les produits chimiques et l'usure proportionnelle sur le réseau.
Modulaire	Hydro-Québec encourage aussi la modulation de la consommation et l'efficacité énergétique via des programmes incitatifs (subventions pour l'équipement, tarifs réduits, options de tarification dynamique), ce qui vise à lisser les pointes de demande et à favoriser une consommation plus rationnelle.	Un tarif modulaire pourrait être implanté, comme des tarifs réduits pour les périodes hors des pointes (ex. arrosage intelligent la nuit), des tarifs plus élevés en période de stress hydrique et l'implémentation d'incitatifs financiers pour l'installation de dispositifs économiseurs tels que des toilettes, robinets ou compteurs intelligents. Des tarifs progressifs enverraient un signal de prix aux consommateurs, à l'effet que plus leur consommation est grande, plus leur prix marginal augmente.

À noter : cette analyse porte uniquement sur le mécanisme de tarification et non sur le niveau des prix facturés.

Sources: Hydro-Québec, Commission de l'écofiscalité du Canada, Analyse Aviseo Conseil, 2026



La capacité de générer des revenus est tributaire des objectifs et de l'efficacité de la tarification volumétrique

Il est primordial de bien cibler les objectifs avant de concevoir la mesure, car l'efficacité de celle-ci en dépend

- Si l'objectif est de générer des revenus, les paramètres de la mesure, soit l'assiette fiscale et le taux de la tarification, devront être fixés afin de maximiser les revenus. L'élasticité-prix de ce bien ou service, soit le degré du changement dans la demande en réponse à une variation du prix, doit donc être connue
- Si l'objectif est plutôt de modifier les comportements, le taux de la tarification ou de la taxe doit être assez élevé afin d'engendrer un changement de comportement des consommateurs.

Puisque l'élasticité prix de la demande pour les services d'eau est connue, la tarification peut être fixée pour l'atteinte d'objectifs propres à chaque municipalité, que ce soit pour maximiser les revenus, diminuer la consommation afin de réduire la pression sur les réseaux hydriques, ou encore une combinaison des deux par le biais d'une tarification dynamique. **Elle offre ainsi une flexibilité dans son application pour les municipalités.**

ANALYSE DES LEVIERS FISCAUX

Une taxe sur les surfaces imperméables pour financer les systèmes d'évacuation municipaux déjà saturés

La taxe municipale sur les surfaces imperméables est une mesure d'écofiscalité qui vise à faire contribuer davantage les propriétaires dont les aménagements génèrent plus de ruissellement d'eau. Elle est calculée selon la superficie imperméable présente sur une propriété, comme les toits, les stationnements ou les allées.

Pourquoi une taxe sur les surfaces imperméables ?

Certaines surfaces comme l'asphalte, le béton ou les grands stationnements ne laissent pas l'eau de pluie s'infiltrer dans le sol; ces surfaces sont dites imperméables. Ainsi, lors de fortes pluies, l'eau ne s'infiltré pas dans le sol et ruisselle rapidement vers le réseau d'égouts municipaux, ce qui peut entraîner:

- Une surcharge dans les systèmes d'évacuation (égouts pluviaux et sanitaires);
- Des inondations spontanées (*flash floods*);
- Une augmentation de l'usure des infrastructures municipales, dont l'entretien et l'agrandissement deviennent de plus en plus coûteux.

Dans ce contexte, la taxe sur les surfaces imperméables **peut contribuer au financement** des infrastructures d'évacuation des eaux **et encourager de meilleurs aménagements**

- Toutefois, son efficacité dépend d'un cadre réglementaire cohérent, notamment en ce qui a trait aux exigences auxquelles les développeurs doivent se conformer¹, ainsi que d'une affectation partielle des revenus à la désimpermeabilisation des terrains existants.

1. Par exemple, les baux commerciaux exigent la construction de places de stationnement. Des modifications au cadre réglementaire devraient ainsi être apportées pour assurer une cohérence avec l'introduction d'une taxe sur les surfaces imperméables.

Sources: Ville de Québec, Ville de Laval, Ville de Boucherville, La Presse, The Pointer, Analyse Aviseo Conseil, 2026

Certaines municipalités au Québec ont déjà commencé à adopter un type de taxe équivalent

- **Québec** : la Ville a mis en place une taxe sur les grandes surfaces imperméables appliquée surtout aux stationnements extérieurs non résidentiels. Cette taxe est calculée selon un tarif par mètre carré au-delà d'une surface minimale exonérée
- **Laval** : la Ville taxe les surfaces pavées afin d'inciter à réduire le bitume en favorisant la végétation et la gestion naturelle des eaux
- **Boucherville** : la Ville prévoit une taxe sur les surfaces minéralisées (asphalte, béton, gravier) pour encourager la déminéralisation des terrains et améliorer la gestion des eaux de pluie.



En 2022, la redevance sur le ruissellement des eaux pluviales a rapporté 45,5 M\$ à la **municipalité de Mississauga, en Ontario**. Le quart de la somme a servi à financer la gestion courante des eaux pluviales, dont des travaux pour juguler l'érosion des berges. Le reste (34,4 M\$) a été transféré à un fonds de réserve. Alors que les projections de revenus pour **2025 étaient de 47,3 M\$**, **cela fait de cette taxe une source de financement stable et prévisible.**

ANALYSE DES LEVIERS FISCAUX

La tarification kilométrique comme alternative à la taxe sur les carburants

La baisse des revenus provenant de la taxe sur les carburants fragilise le financement du réseau routier. Afin de maintenir les niveaux d'investissement, une part des dépenses de voirie est perçue à même les fonds consolidés de l'État, ce qui exerce une pression sur d'autres priorités d'infrastructures, notamment celles liées à l'eau

- Le PQI 2025-2035 prévoit des investissements de 7,6 G\$ sur dix ans pour la prise en charge du déficit de maintien d'actif (DMA) du réseau routier, soit 34 % du DMA total (22,5 G\$).

La tarification kilométrique constitue une option permettant de maintenir le même principe utilisateur-payeur que la taxe sur les carburants

- Il est estimé qu'une tarification kilométrique représentant 1,80 ¢/km couvrirait le total des revenus de la taxe sur les carburants¹
- Les revenus ainsi perçus pourraient être affectés, en tout ou en partie, au financement des travaux de voirie associés à l'entretien et au remplacement des infrastructures souterraines, notamment les réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

Une telle approche permettrait de **réduire la dépendance** aux fonds consolidés pour le financement des routes, ce qui permettrait de **réallouer une partie de sommes actuellement dédiées à leur financement au bénéfice des infrastructures d'eau**, dont les besoins sont tout aussi criants.

1. Estimation basée sur les revenus de 2023-2024 et une consommation de 9 L/100 km des véhicules au taux de la taxe sur l'essence. Ne prends pas en compte une réduction du nombre de kilomètres parcourus engendrée par la tarification, qui serait plus apparente que la taxe actuelle. Sources: Communauté métropolitaine de Montréal, 2023, Meloche, 2024, Budget du Québec 2025-2026, Analyse Aviseo Conseil, 2026

Certains principes directeurs sont essentiels à la mise en place d'une tarification kilométrique



Instaurer une tarification panquébécoise, gérée par le gouvernement du Québec




Viser toutes les routes et tous les véhicules, incluant les poids lourds



Demeurer simple à comprendre pour les citoyens, pour améliorer l'acceptabilité sociale



Prendre le temps nécessaire pour les tests technologiques et les relations publiques



Outre les mesures d'écofiscalité, d'autres options de financement peuvent être envisagées pour accroître le financement dédié aux infrastructures d'eau au Québec.

La captation de l'incrément fiscal peut procurer une flexibilité pour encourager les développements immobiliers ciblés

Aussi appelé, *Tax Increment Financing* (TIF), il s'agit d'un mécanisme de financement fondé sur la captation de la croissance future de la taxe foncière générée par un projet de développement ou de requalification territoriale.

- 1 Un territoire est désigné comme un district TIF
- 2 La valeur foncière actuelle de ce territoire est figée (année de référence)
- 3 Les taxes foncières correspondant à cette valeur de base continuent d'être versées aux organismes publics habituels.
- 4 Toute augmentation future de la valeur foncière (le *tax increment*) est isolée et réservée pour financer des investissements précis dans le district, généralement des infrastructures ou des projets structurants.

Ce mécanisme permet à une municipalité d'assurer un financement des infrastructures sans créer de nouvelle taxe ni accroître l'endettement municipal à court terme.

Le TIF repose sur la prémisse qu'une amélioration des infrastructures permet d'améliorer l'attractivité d'un secteur. Cette hausse d'attractivité génère des recettes fiscales additionnelles qui servent ensuite à rembourser les coûts initiaux des infrastructures, dont peuvent faire partie les réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

Le TIF pourrait donc être **efficace dans des zones de redéveloppement ou de nouveaux projets immobiliers majeurs** nécessitant l'agrandissement ou la modernisation des réseaux d'eau.

Le projet entraîne de nouveaux développements résidentiels, commerciaux ou institutionnels

Une société est créée pour émettre des obligations destinées au financement des infrastructures.

La croissance future de la taxe foncière générée par ces développements est affectée au remboursement de l'investissement



Illustration théorique du TIF



Les redevances de développement : un levier au potentiel important, à utiliser avec parcimonie

Bien que ce type de redevances constitue une source de revenus à fort potentiel pour les villes et les municipalités, leurs effets délétères sur l'abordabilité soulignent l'importance d'une approche mesurée.

Depuis 2016, les municipalités québécoises peuvent imposer des redevances de développement aux promoteurs pour financer les infrastructures liées à leurs projets, comme **l'extension des réseaux d'eau potable et d'égouts**. Concrètement, le promoteur verse une contribution au moment de l'émission du permis, qui est ensuite affectée exclusivement au financement de ces infrastructures

– Seulement une vingtaine de municipalités avait adopté un règlement en vue d'instaurer une redevance de développement au Québec en date de 2024.

Les redevances de développement pourraient être utilisées à plus grande échelle au Québec par les municipalités, puisqu'elles comportent certains avantages.

- 1 Permits de faire **contribuer directement** les projets immobiliers aux coûts qu'ils génèrent sur le réseau d'eau
- 2 Constitue une **source supplémentaire de revenus** au budget municipal en dehors de la taxe foncière générale
- 3 **Facilitent la planification** des infrastructures nécessaires à l'expansion des services d'eau, en associant coûts et développement
- 4 Peuvent favoriser une **croissance ordonnée et durable** en prenant en compte, dès l'évaluation d'un projet, les coûts d'infrastructures et les externalités sur les réseaux d'eau

Pour accroître **l'acceptabilité sociale** de ces redevances, elles devraient être versées dans un fonds encadré et destiné uniquement au financement des infrastructures d'eau municipales.



Des redevances aux nombreux effets indésirables

En dépit du fait que les redevances de développement permettent l'expansion des infrastructures, elles ne constituent pas une source de financement pérenne, puisque ces redevances reposent sur le principe de « financer la croissance par la croissance »

– De surcroît, puisque les revenus ne sont perçus qu'à partir des nouveaux développements immobiliers, ils sont sensibles aux cycles économiques et peuvent donc chuter en période de ralentissement.

Les redevances de développement ont également des effets indésirables sur l'abordabilité. Plusieurs études ont démontré que les droits payés par les promoteurs sont directement transférés aux acheteurs, contribuant ainsi à réduire davantage l'accès à la propriété.

Malgré ces effets, les redevances de développement constituent une source de revenus porteuse pour les municipalités si elles sont utilisées à bon escient. Elles font donc partie **du coffre à outils** des municipalités pour compléter d'autres sources de revenus pérennes et prévisibles, lesquelles doivent demeurer le socle du financement des infrastructures d'eau.

Les gouvernements ont un rôle central à jouer dans le financement des infrastructures d'eau municipales

L'ampleur du déficit de maintien d'actif des infrastructures d'eau est telle que les municipalités ne pourront à elles seules le résorber. Ce constat milite donc pour un accroissement des investissements de la part des gouvernements du Québec et du Canada, d'autant que ces derniers bénéficient de ressources financières nettement plus élevées que celles des municipalités.

Cette augmentation du financement des gouvernements doit également s'accompagner d'une meilleure prévisibilité des programmes. La prévisibilité des sommes disponibles constitue en effet un enjeu central pour les municipalités en ce qui a trait aux infrastructures d'eau, puisque les cycles d'investissement sont longs et intensifs en capital

- Des horizons de financement trop courts limitent donc la capacité des municipalités à planifier l'aménagement du territoire, à prioriser les projets de manière efficiente et à évaluer adéquatement leurs impacts fiscaux à moyen et long terme.

De surcroît, le manque de planification à long terme des programmes gouvernementaux induit une concentration des appels d'offres sur de courtes périodes, ce qui engendre des pressions sur la capacité du marché dans un contexte où plusieurs autres projets majeurs d'infrastructures sont prévus

- À l'inverse, des programmes de financement échelonnés sur de plus longues périodes et davantage prévisibles permettraient de lisser la demande, de réduire la volatilité des investissements et d'améliorer l'efficacité globale des dépenses publiques en infrastructures d'eau
- Au surplus, cela assurerait une meilleure communication aux acteurs du marché, leur offrant une meilleure visibilité sur les investissements à venir. Cela permettrait ainsi aux entreprises de concrétiser les investissements prévus.



Un attentisme des gouvernements qui a des impacts

Deux ans après la mise sur pied du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement (FCIL), une entente a finalement été conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec. En vertu de cette entente, le gouvernement fédéral versera 1,0 G\$ à Québec pour le financement des infrastructures liées au logement, notamment celle en eau.

Malgré cette avancée, l'impasse qui a perduré pendant près de deux ans aura directement retardé la mise en œuvre de projets essentiels et compromis la capacité des municipalités à répondre aux besoins croissants de leur population.

De surcroît, la hausse des coûts de construction dans les dernières années réduit la portée du financement, traduisant **le coût à attendre pour sécuriser les sommes rendues disponibles** par le gouvernement fédéral.

La viabilité à long terme des finances publiques québécoises milite pour un accroissement des investissements

Les enjeux liés au sous-investissement dans les infrastructures d'eau sont structurels, et vont s'accroître dans les prochaines années si la tendance n'est pas renversée

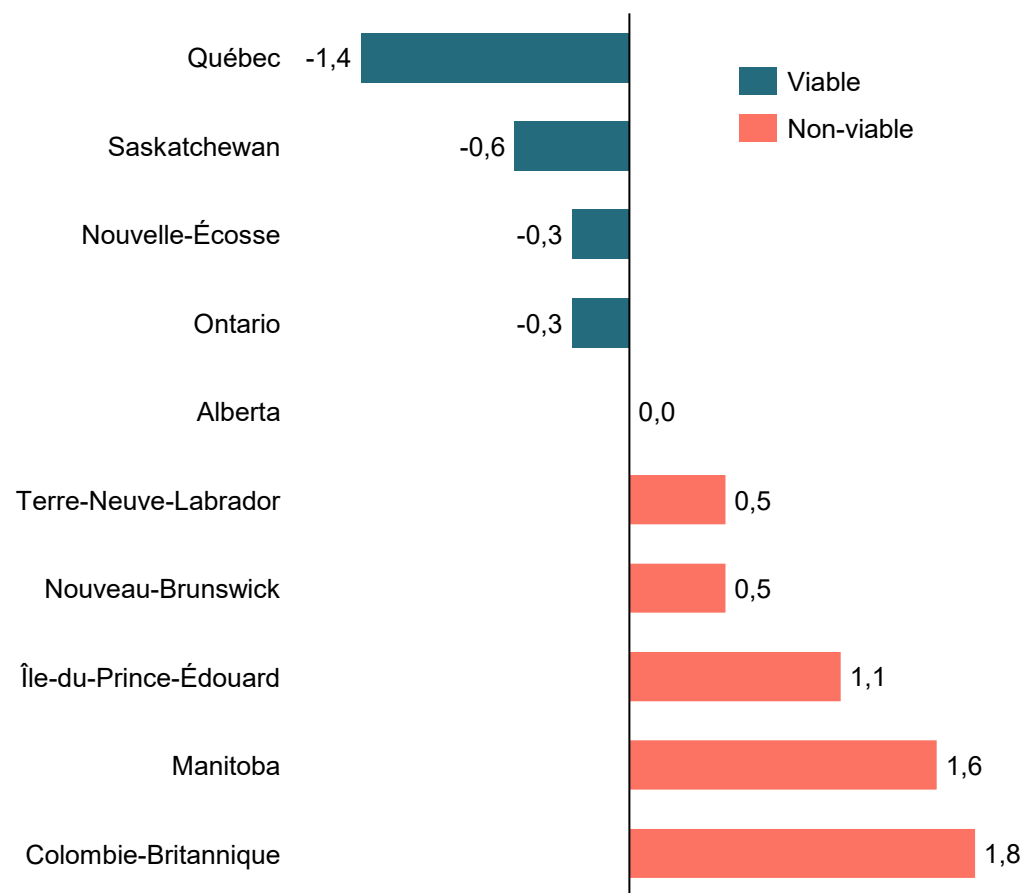
- En effet, les coûts autant financiers que sociaux du statu quo ne cesseront de s'accroître, ce qui commande une action immédiate du gouvernement du Québec, et ce, même si cela implique une détérioration des finances publiques à court terme.

Ce constat est d'autant plus important que les investissements en infrastructures d'eau doivent être planifiés dans une perspective de long terme

- Rappelons que la durée de vie des actifs linéaires est de près de 100 ans, et que celles des ouvrages est de près de 40 ans
- À cet égard, il importe de souligner que le Québec figure parmi les états fédérés pour lesquels la politique budgétaire est jugée soutenable à long terme selon le Directeur parlementaire du budget, ce qui laisse une capacité théorique d'augmenter les dépenses ou réduire les impôts tout en restant viable à long terme.

Ainsi, il apparaît injustifié pour le gouvernement du Québec de limiter ses investissements et subventions dans les infrastructures d'eau sous prétexte qu'il se situe dans une situation financière et budgétaire défavorable. Cette réticence à accroître ses investissements pour les infrastructures d'eau relève davantage d'un choix que le gouvernement fait dans la gestion de ses priorités en matière de financement des missions de l'État que d'une réelle incapacité à accroître ses investissements.

Estimations de l'écart financier des administrations des états fédérés,
Canada, 2024, en %



Des lacunes sur la prévisibilité du financement des infrastructures mises en exergue par la Vérificatrice générale du Québec

La VGQ souligne en effet que le PQI ne présente pas les sommes nécessaires à l'égard des projets inscrits et du maintien des actifs pour prendre des décisions éclairées. De plus, les investissements prévus sont jugés sous-évalués pour la période couverte par le plan.

Le niveau des investissements prévus dans le PQI 2025-2035 est sous-évalué compte tenu notamment de l'estimation des coûts des projets qui y sont inscrits

- **Des écarts financiers majeurs** ont été identifiés par le secrétariat du Conseil du trésor (SCT), qui évalue que les sommes non provisionnées pour les projets majeurs qui sont à la phase d'étude ou de planification s'élèvent à 75 milliards de dollars. Cet écart considérable a d'ailleurs mené à la mise sur pause de plusieurs projets faute de financement suffisant
- Il y a un **enjeu persistant et important avec le maintien des actifs**. Les sommes prévues pour le maintien des actifs ne prennent pas en compte l'inflation sur toute la durée du plan. Par exemple, cela crée un écart de plus de 20 % dans l'enveloppe décennale prévue pour le maintien des actifs du portefeuille en éducation
- Plusieurs **lacunes dans les données sur l'état des infrastructures** ont été soulevées par la VGQ. Notamment, les plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures (PAGI) présentent des lacunes importantes concernant la fiabilité et la comparabilité des informations sur l'état des infrastructures. Ces problèmes faussent les prévisions de l'effet des investissements sur l'état des infrastructures et compromettent les analyses à l'appui des décisions relatives aux investissements.

Ce manque de prévisibilité force le gouvernement à rehausser fréquemment les investissements et entraîne des retards, des reports et une hausse du déficit de maintien des actifs

- Par exemple, les investissements prévus pour l'exercice 2025-2026 étaient de 8,6 G\$ par année dans le PQI 2017-2027, puis ils ont été haussés graduellement à chacune des mises à jour annuelles pour atteindre 19 G\$ dans le PQI 2025-2035.

Investissements PQI pour les municipalités réalisées par rapport à ceux prévus

Québec, 2019-2020 à 2023-2024, en millions \$

PQI	Dépenses prévues	Dépenses réelles	% Dépenses réelles / Dépenses prévues
2019-2020	592,6	558,6	94,3
2020-2021	587,0	488,2	83,2
2021-2022	666,6	508,2	76,2
2022-2023	985,6	1 319,2	133,8
2023-2024	606,2	942,5	155,5
Moyenne	687,6	763,4	111,0

Québec doit redoubler d'efforts pour résorber le déficit de maintien d'actif

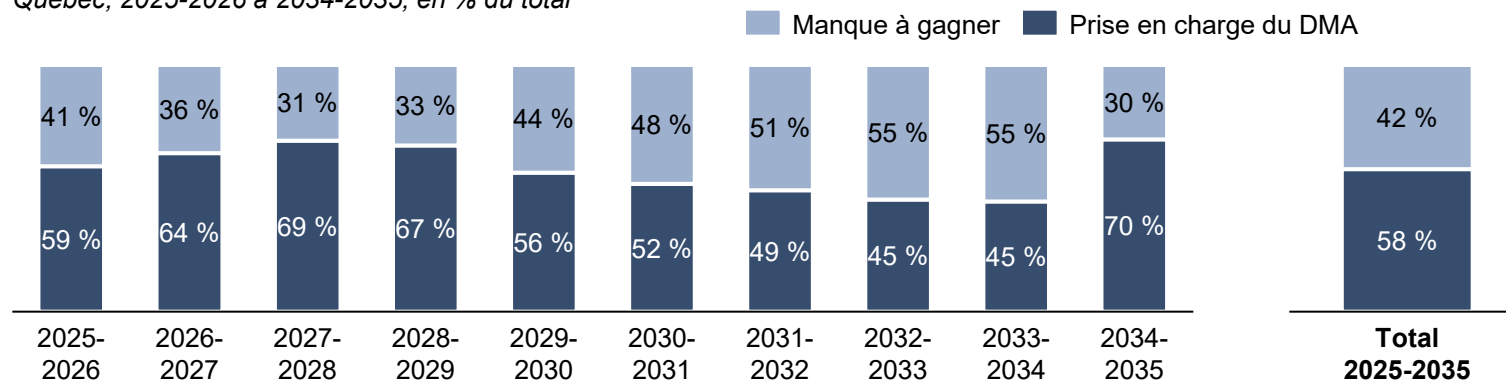
En plus des lacunes dans la planification des dépenses en infrastructures identifiées par la VGQ, le gouvernement investit relativement peu dans la prise en charge du déficit de maintien d'actif, ce qui contribue à la détérioration du parc d'infrastructures

- En effet, plus de 40 % du déficit de maintien d'actifs n'est pas pris en charge par le PQI 2025-2035¹
- De surcroît, depuis la mise en place en 2021 de la stratégie visant à augmenter les investissements en maintien du parc, les investissements annuels en maintien d'actifs (+22 %) ont été bien moindres que ceux pour la bonification du parc (+43 %).

Il est donc indéniable que le gouvernement du Québec peut en faire davantage pour investir dans le maintien des infrastructures existantes, d'autant plus que les bénéfices sociétaux d'investir dans la mise à niveau des infrastructures d'eau ont été démontrés. Dans un contexte où les finances publiques sont sous pression, cela implique toutefois une révision des priorités gouvernementales en matière d'investissements en infrastructures.

Investissements dans la prise en charge du déficit du maintien d'actif (DMA)

Québec, 2025-2026 à 2034-2035, en % du total



1. Ce total exclut les infrastructures municipales, qui ne sont pas incluses dans le PQI.

Sources: PQI 2025-2035, Analyse Aviseo Conseil, 2026





Un consensus se forme pour davantage d'investissements en maintien d'actif

De plus en plus de voix se lèvent pour exhorter le gouvernement à investir davantage dans la prise en charge du DMA, plutôt que dans de nouvelles infrastructures

- À cet égard, un récent sondage mené auprès des ingénieurs au Québec montre que ces derniers sont très préoccupés par l'état des infrastructures
- Le manque de prévisibilité est notamment montré du doigt, alors que 95 % des ingénieurs considèrent que l'intervention politique et les cycles électoraux constituent un obstacle à une gestion adéquate des infrastructures.

Le portrait est donc clair: une meilleure prise en charge du déficit de maintien d'actifs apparaît inévitable. Un tel changement peut également se faire à coût nul pour le gouvernement, en réallouant les sommes dédiées à la bonification du parc pour la prise en charge du DMA

- C'est d'ailleurs à cette conclusion que sont arrivés les auteurs d'une étude du CIRANO en 2023, dans laquelle les auteurs concluaient que l'actuelle stratégie d'investissements en infrastructure du gouvernement n'est pas soutenable financièrement.

Il s'agit d'un constat porteur dans le contexte budgétaire actuel du gouvernement du Québec.

Le gouvernement fédéral, un partenaire dont la contribution est insuffisante pour les infrastructures

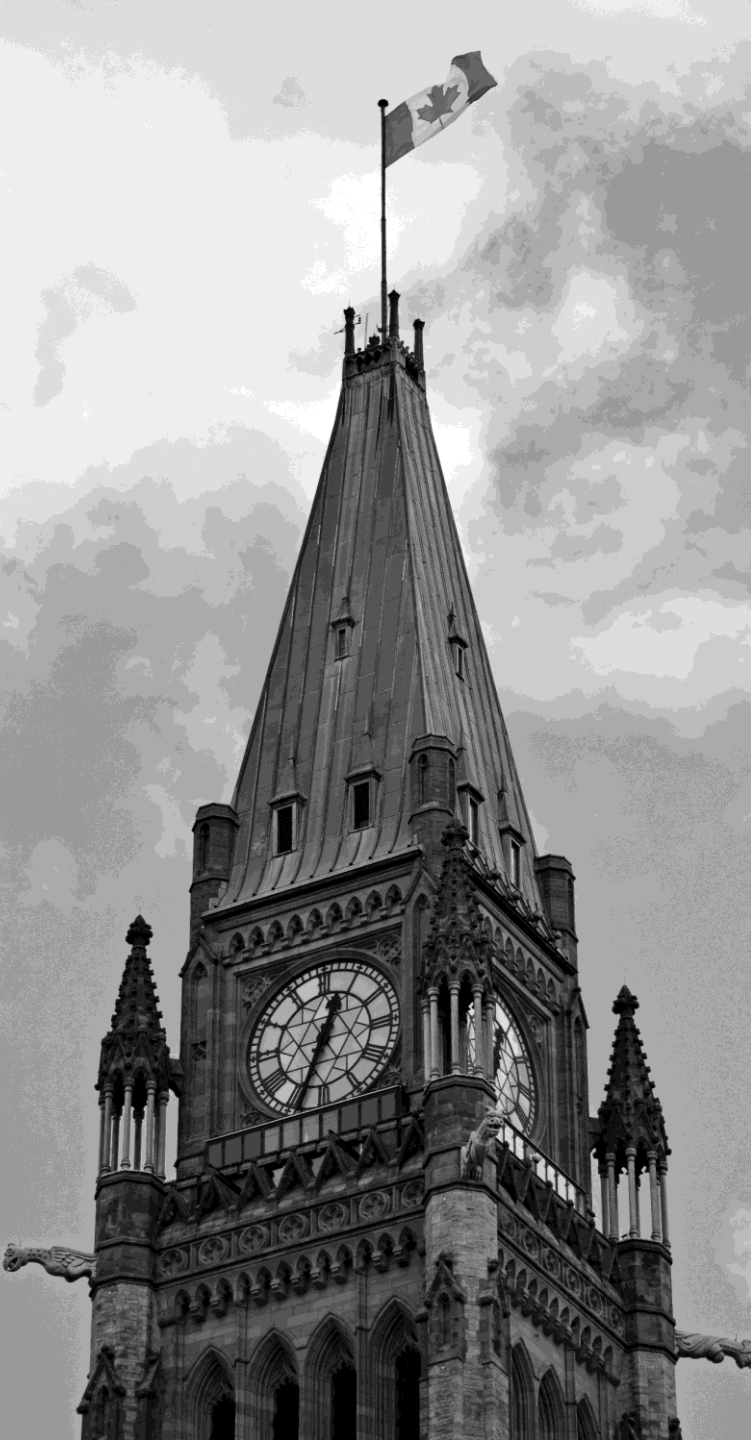
Le gouvernement du Canada contribue relativement peu à l'investissement dans les infrastructures publiques à l'échelle canadienne, et ce, même s'il n'en détient qu'un nombre limité, celles-ci étant essentiellement sous la responsabilité des états fédérés ou de leurs municipalités

- N'ayant que très peu de dépenses dans le maintien de son parc d'infrastructures, le gouvernement du Canada possède ainsi une marge financière pour contribuer davantage au financement des infrastructures municipales, dont celles en eau, d'autant plus que ces dernières sont nécessaires pour l'atteinte des objectifs de construction de logements de Maisons Canada.

Des sommes additionnelles ont été annoncées récemment, mais elles demeurent nettement insuffisantes. En effet, le gouvernement du Canada a annoncé la création du Fonds pour des collectivités fortes dans son Budget 2025, qui comprend 23,2 G\$ sur dix ans en nouveaux investissements pour les infrastructures publiques à l'échelle du pays

- En proportion du poids démographique du Québec, ce montant représenterait des transferts de quelques 5,0 G\$ sur dix ans, soit à peine 500 M\$ par année
- En comparaison aux besoins en matière de déficit de maintien d'actifs des infrastructures québécoises et municipales, ces sommes sont marginales.

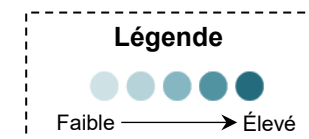
Au-delà de l'aspect pécuniaire, il incombe également au gouvernement du Canada de limiter les conditions liées au versement des sommes destinées aux infrastructures, en laissant le soin à Québec de déterminer l'allocation optimale des sommes. Il en va de soi pour respecter le principe de subsidiarité.



D'autres leviers fiscaux pourraient être utilisés pour financer les infrastructures d'eau, mais leur potentiel est plus limité

Il s'agit de leviers de financement qui peuvent être mis en place autant par les municipalités que par le gouvernement du Québec, celui-ci bénéficiant d'un champ de taxation supérieur à celui des municipalités.

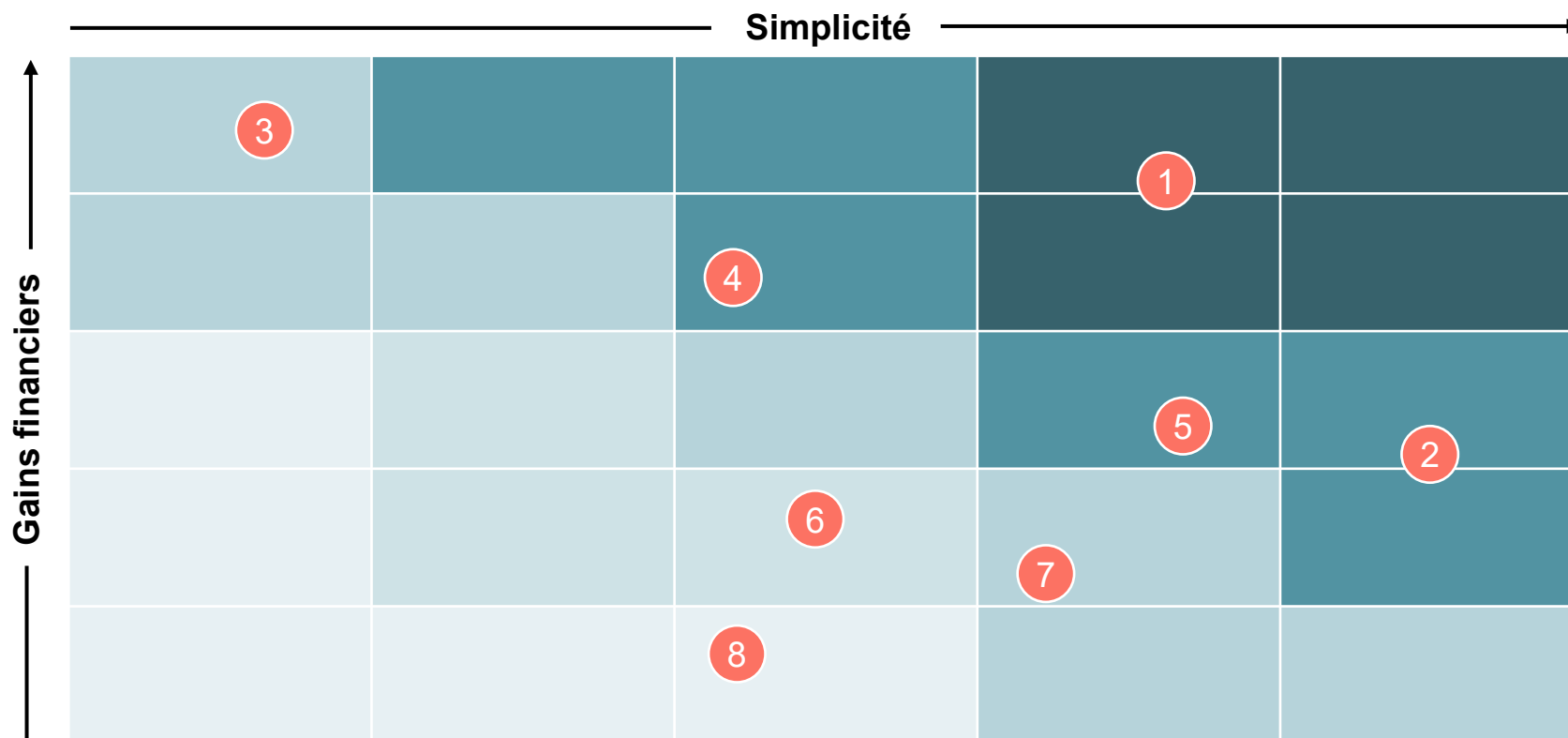
Mesure ¹	Palier de gouvernement		Acceptabilité sociale	Simplicité	Rapidité	Gains monétaires
	Locaux	Gouv. Du Québec				
Percevoir une taxe sur la vente des biens immobiliers de luxe	✓	✓	●●●●●	●●●	●●●●	●●●
Redevance sur les locations touristiques		✓	●●●●	●●●	●●●	●●●
Percevoir une taxe sur la bande passante		✓	●	●●●●	●●●	●●●●



1. Une brève description de ces mesures est présentée dans l'Annexe 2.
Sources: Analyse Aviseo Conseil, 2026

Une matrice de sélection pour aiguiller la prise de décision à l'égard du financement des services d'eau

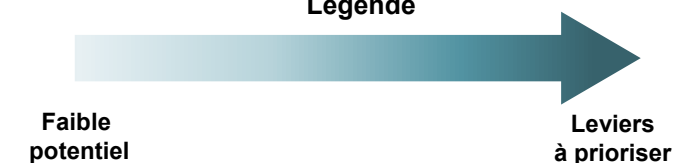
La matrice de sélection permet de positionner les différents leviers selon la combinaison de leur potentiel de gains financiers et leur simplicité de mise en œuvre.



Leviers financiers proposés¹

1. Tarification volumétrique
2. Taxe sur les surfaces imperméables
3. Tarification kilométrique québécoise
4. Captation des revenus fonciers futurs (TIF)
5. Redevance sur le développement
6. Taxe sur la vente de biens immobiliers de luxe
7. Redevance sur les locations touristiques
8. Taxe sur la bande passante

Légende



Note: Les différents leviers sont numérotés pour faciliter leur identification.

1. La matrice exclut le financement du gouvernement du Québec et du Canada, puisqu'il ne constitue pas une nouvelle source de revenus autonomes pour les municipalités.

Source: Analyse Aviseo Conseil, 2026



Suivi des sections

Introduction et mise en contexte

Portrait des infrastructures d'eau

Pressions sur l'habitation

Analyse des leviers fiscaux

Conclusion

Annexes



CONCLUSION

Devant des infrastructures d'eau sous pression, une réforme du financement s'impose

Le réseau d'infrastructures d'eau au Québec est vieillissant et sous-financé, avec environ 10 % des installations présentant un risque élevé de défaillance. La majorité des infrastructures ont été construites entre 1950 et 1990, ce qui entraîne un vieillissement simultané et des coûts d'entretien croissants

- Depuis plus de 20 ans, les investissements sont insuffisants pour maintenir le réseau, ce qui a fait grimper le déficit de maintien d'actifs à près de 20 G\$
- Le modèle de financement est dépassé, reposant principalement sur les taxes foncières dont l'évolution a été nettement inférieure à la hausse des coûts de construction. Cette situation entraîne un écart financier qui se creuse chaque année.

Ce sous-financement a des impacts tangibles pour la population. Outre les enjeux liés à la sécurité et à la santé publique, la désuétude des infrastructures d'eau et le manque de ressources financières des municipalités pour accroître la capacité du réseau freinent le développement immobilier, lequel est pourtant primordial pour remédier à la crise du logement.

L'inadéquation entre les revenus des services d'eau et les coûts réels met en lumière le fait que la soutenabilité financière des infrastructures dépend moins de nouvelles sources de revenus que d'**une réforme cohérente des tarifs**. Une tarification efficiente permettrait d'améliorer la gestion de la demande, réduirait les besoins en capital à long terme et renforcerait la responsabilisation financière des gouvernements locaux.

Vers un modèle de financement pérenne des services d'eau, au cœur de la solution à la crise du logement

Trois grands constats émergent de l'examen approfondi de la situation des réseaux d'eau, lesquels permettent de souligner la nécessité d'un changement structurel du modèle de financement des services d'eau.

Constat #1

Le financement des services d'eau est structurellement insuffisant dans la mesure où les revenus sont inférieurs aux coûts réels

L'examen approfondi de l'état des infrastructures d'Eau et de leur modèle de financement au Québec met en évidence **un déséquilibre entre les revenus générés et les coûts réels**.

En effet, le modèle actuel, principalement fondé sur la taxe foncière et des transferts gouvernementaux irréguliers, ne permet de couvrir qu'une fraction du coût économique réel des services d'eau. Ce **sous-financement chronique se traduit par un déficit de maintien d'actifs croissant**, alors même que les infrastructures, majoritairement construites entre 1950 et 1990, arrivent simultanément à maturité.

Dans ce contexte, le constat est clair, le statu quo n'est pas soutenable à long terme. La résorption du déficit de maintien d'actifs et la garantie d'un financement durable exigent **une réforme en profondeur du modèle de financement des services d'eau**.

Constat #2

Une réforme de la tarification des services d'eau vers le principe d'utilisateur payeur est nécessaire pour envoyer un signal de prix

La consommation d'eau est très élevée au Québec, en raison de l'absence d'une tarification incitative à la préservation. Ainsi, non seulement la structure de tarification actuelle est **inadéquate pour assurer un financement pérenne**, elle **encourage la surconsommation**, ce qui accélère la détérioration des infrastructures d'eau et l'atteinte de leurs capacités maximales.

Ainsi, la soutenabilité financière des services d'eau **dépend moins de nouvelles sources de revenus que d'une réforme cohérente des tarifs**. Un virage vers une tarification liée à la consommation apparaît donc comme la solution à privilégier pour les municipalités, celle-ci offrant une flexibilité dans son application, par le biais d'une tarification dynamique par exemple, tout en permettant **une meilleure adéquation entre les revenus et les coûts des services d'eau**.

Constat #3

Un besoin accru de prévisibilité et de priorisation des investissements publics pour le DMA

À elle seule, une tarification volumétrique, même combinée à d'autres sources de revenus comme les redevances de développement, ne **permettrait pas à la fois de financer les nouvelles infrastructures et de résorber l'imposant déficit de maintien d'actif** des infrastructures d'eau de 19 G\$. Ainsi, les paliers de gouvernements supérieurs seront appelés à **jouer un rôle important** pour renverser le sous-financement.

À cet égard, les paliers de gouvernements supérieurs peuvent notamment contribuer en **offrant une meilleure prévisibilité** aux municipalités, afin de favoriser une planification à long terme. Plus important encore, le gouvernement du Québec doit **prioriser les investissements en maintien d'actifs** au détriment des nouvelles infrastructures, dans un contexte où les besoins de réfection du bâti existants sont criants et où l'état des finances publiques commande une priorisation dans l'allocation des fonds publics.



Suivi des sections

Introduction et mise en contexte

Portrait des infrastructures d'eau

Pressions sur l'habitation

Analyse des leviers fiscaux

Conclusion

Annexes



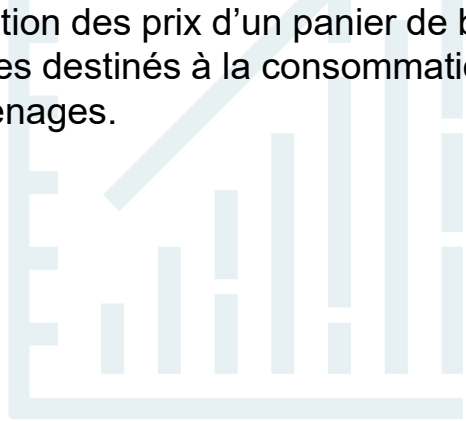
Annexe 1

Informations complémentaires

Les différentes mesures de prix

L'indice des prix de la construction de bâtiments (IPCB) non résidentiels sert à mesurer l'évolution, au fil du temps, des prix demandés par les entrepreneurs pour construire l'ensemble des nouveaux bâtiments à caractère commercial, institutionnel, industriel.

Cet indice représente une mesure plus adéquate de l'évolution des prix des projets de construction d'infrastructures publiques, tels que les infrastructures d'eau, que l'indice des prix à la consommation, qui lui mesure l'évolution des prix d'un panier de biens et services destinés à la consommation finale par les ménages.



Une demande d'eau plus sensible au prix chez les ménages à revenus élevés

Plusieurs études montrent que tous les secteurs (résidentiels, industriels, institutionnels, etc.) présentent une relation négative entre le prix moyen de l'eau et la consommation, mais il existe des différences importantes dans l'élasticité-prix selon le revenu des ménages.

Les recherches menées par HEC Montréal estiment que l'élasticité-prix moyenne est de -0,44, ce qui signifie qu'une augmentation de 10 % du prix marginal entraîne une diminution de 4,44 % de la consommation. Cependant, cette sensibilité varie selon le revenu :

- Pour les ménages à revenus élevés, une hausse de 10 % du prix marginal entraîne une baisse de 9,27 % de la consommation, soit 2 fois plus élevées que la moyenne de l'échantillon.
- Pour les ménages à revenus faibles, une hausse similaire réduit la consommation de 4,9 %, ce qui est comparable à la moyenne de l'échantillon.
- Ces résultats suggèrent que la mauvaise allocation des ressources en eau est principalement liée aux ménages à revenus élevés, tandis que les ménages à revenus faibles suivent la tendance générale.

Par ailleurs, d'autres études indiquent que les secteurs résidentiels (maisons unifamiliales et multifamiliales) affichent une élasticité plus élevée, donc une forte réactivité aux changements de prix, alors que les secteurs commercial, institutionnel et municipal présentent une élasticité plus faible. Aussi, d'autres facteurs peuvent influencer l'élasticité-prix de la demande, mais un constat revient : les revenus élevés amplifient la sensibilité au prix moyen.

En 2023, le secteur résidentiel représentait **68 % de la consommation d'eau au Québec**, une proportion similaire à celle observée au cours des trois années précédentes.

Ces données mettent en évidence l'importance de sensibiliser la population afin de promouvoir des comportements écoresponsables et de réduire la consommation d'eau domestique.

Exemples canadiens qui utilisent la tarification résidentielle de l'eau basée sur le volume d'utilisation

Calgary (Alberta)

À Calgary, l'eau résidentielle est facturée selon la consommation réelle mesurée par compteur. Les usagers paient un tarif par mètre cube d'eau consommée, en plus de frais fixes standard.

- Ce système progressif permet d'envoyer un signal de prix proportionnel à l'usage réel, encourageant ainsi une utilisation plus économe de l'eau potable.
- En liant directement les coûts à la quantité consommée, Calgary vise à réduire les gaspillages tout en assurant un financement durable du réseau

Municipalité régionale de York (Ontario)

Dans la région de York, l'eau potable est fournie par la région, mais la facturation aux résidents est établie par les municipalités membres en fonction des comptages de compteurs d'eau résidentiels.

- Les factures combinent souvent une composante fixe et une composante volumétrique, où chaque mètre cube consommé est facturé, ce qui reflète le principe de l'utilisateur-payeur.
- Cette approche incite à une utilisation plus efficiente de la ressource et aide à stabiliser les revenus pour les services d'eau et d'égouts.

Ottawa (Ontario)

La ville d'Ottawa utilise une tarification structurée en paliers basés sur la consommation volumétrique. Ainsi, plus un ménage consomme d'eau, plus le coût par mètre cube dans les paliers supérieurs est élevé.

- Cette approche combine un tarif fixe avec des charges variables basées sur la consommation réellement mesurée pour envoyer un signal de prix aux résidents et encourager la conservation.
- L'évolution tarifaire récente montre une volonté de maintenir l'autofinancement des services tout en reflétant les coûts réels de production, de distribution et de réhabilitation des infrastructures.

Repentigny (Québec)

La Ville de Repentigny applique également une tarification basée sur la consommation mesurée par compteur pour les résidences, avec des paliers ou tarifs différents selon les volumes consommés consignés.

- Les règlements municipaux établissent cette tarification comme méthode principale de facturation de l'eau potable, encourageant la responsabilité des usagers quant à leur consommation.
- Ce mode de tarification s'inscrit dans une gestion qui vise à garantir l'équité entre usagers et à assurer un financement durable des services municipaux d'eau.

Ces quatre exemples couvrent bien différents contextes géographiques canadiens et illustrent comment des modèles de tarification volumétrique basée sur les compteurs résidentiels peuvent à la fois refléter les coûts réels du service, encourager la conservation de l'eau et soutenir la viabilité financière des systèmes municipaux.



Annexe 2

Analyse des différents leviers fiscaux

Québec pourrait mettre à contribution les individus qui vendent leurs biens immobiliers de luxe

Source de financement

Taxe sur la vente de biens immobiliers de luxe

Gains potentiels (\$)

Entre 78 M\$ et 156 M\$ par année

Fourchette entre un taux de taxation de 2,5 % et de 5 % sur la portion du prix de vente qui excède 1 M\$. Les revenus sont basés sur les ventes de 2021, au prix médian ajusté de 2024

Description sommaire

- Cette taxe serait perçue auprès des individus qui vendent leur bien immobilier
- Elle ne s'appliquerait qu'aux maisons unifamiliales et les copropriétés dont le prix de ventes est supérieur à 1 M\$. Ce serait à partir de ce seuil qu'un bien immobilier est considéré « de luxe »
 - Les immeubles locatifs dont le prix de vente excède 1 M\$ ne seraient donc pas visés par la taxe
- La taxe serait progressive, faisant en sorte que seulement la portion au-dessus de 1 M\$ serait taxée.

Avantages

- Il s'agit d'une mesure au potentiel monétaire intéressant, avec la hausse marquée de la valeur des maisons observée depuis la pandémie
- La nature progressive de la taxe ferait en sorte que la hausse du fardeau fiscal ne s'appliquerait qu'à une minorité d'individus. En effet, les ventes de propriétés qui seraient visées par la taxe ne représentent qu'une faible proportion des ventes totales
- Les immeubles locatifs dont le prix de vente excède 1 M\$ ne seraient pas touchés par la taxe, puisqu'ils ne correspondent pas, de par leur nature, à la définition d'un bien de luxe.

Inconvénients

- L'implantation de cette taxe nécessiterait un arrimage avec les municipalités

Analyse Aviseo

Rapidité d'intégration



Simplicité de mise en œuvre



Ampleur des gains financiers



Acceptabilité sociale



Inspirations

- Plusieurs villes américaines

Commentaires généraux

Les pressions liées à la croissance immobilière s'exerçant surtout à l'échelle municipale, les revenus d'une taxe provinciale sur les transactions immobilières de luxe devraient être retournés aux municipalités pour le financement de leurs infrastructures

Allouer aux municipalités une part des revenus de la taxe sur l'hébergement (TSH) qui découlent des locations de courte durée

Source de financement

Taxe sur l'hébergement (TSH)

Gains potentiels (\$)

Variables

Les revenus de TSH s'élevaient à 120,6 M\$ en 2022-2023.

Description sommaire

- Une part des revenus de la taxe sur l'hébergement pour les locations de courte durée via les plateformes numériques d'hébergement (*Airbnb* par exemple), pourrait être allouée aux municipalités plutôt qu'être versés au Fonds de partenariat touristique
 - Par exemple, 50 % de ces revenus pourraient être alloués aux municipalités
- D'autres villes, notamment Toronto en Ontario, utilisent d'ailleurs les revenus perçus auprès des plateformes de location de court terme pour financer des services que les visiteurs utilisent

Avantages

- La taxe sur l'hébergement est déjà perçue par le gouvernement. Allouer aux municipalités une part des revenus issus des locations sur les plateformes numériques d'hébergement serait donc simple et rapide à réaliser
- Cette proposition jouit d'un rationnel politique favorable, puisque l'utilisation de logements pour les locations de courte durée amplifie les pressions sur les infrastructures en eau au Québec (les touristes consomment plus d'eau en moyenne que les résidents).

Inconvénients

- L'industrie touristique ferait les frais de cette réallocation, celle-ci étant actuellement la bénéficiaire de ces revenus fiscaux

Analyse Aviseo

Rapidité d'intégration



Simplicité de mise en œuvre



Ampleur des gains financiers



Acceptabilité sociale



Inspirations

- Villes canadiennes
- Villes américaines

Commentaires généraux

Dans une optique où le gouvernement ne désire pas alourdir le fardeau fiscal des ménages, une redistribution des revenus d'une taxe déjà en place constitue une option intéressante pour les municipalités.

Une taxe sur la bande passante, un espace fiscal toujours inutilisé

Source de financement

Taxe sur la bande passante

Gains potentiels (\$)

Entre 80 M\$ et 135 M\$ par année

Fourchette de revenus entre une taxe uniforme de 2,5 %, et une taxe progressive de 5 % pour les forfaits à données illimitées et de 2,5 % pour les autres forfaits

Description sommaire

- La taxe serait perçue par Revenu Québec, par l'entremise des factures des distributeurs de services Internet (à l'image de la taxe 911) et s'appliquerait aux entreprises et aux particuliers
- Les revenus liés au service Internet des fournisseurs atteignaient plus de 3 G\$ en 2022
- Le taux de taxation pourrait également être progressif selon la capacité

Avantages

- Ce champ fiscal est actuellement inoccupé, puisqu'aucune taxe spécifique n'est actuellement prélevée auprès des services d'internet, mis à part la TVQ et la TPS. Il y a donc une certaine opportunité pour que les municipalités accaparent ces revenus fiscaux, jusqu'à maintenant inexploités.

Inconvénients

- Le rationnel est davantage relatif à une forme de compensation des pertes de revenus occasionnées par le commerce en ligne, notamment par la diminution des commerces en brique et mortier
- Entrave la liberté de communiquer et d'échanger, ce qui devrait impliquer une certaine résistance
- Les particuliers supportent déjà un important fardeau fiscal
- Le prix des télécommunications est déjà élevé au Canada

Analyse Aviseo

Rapidité d'intégration



Simplicité de mise en œuvre



Ampleur des gains financiers



Acceptabilité sociale



Inspirations

- Aux États-Unis, l'Internet Tax Freedom Act (1998) a mis fin à l'expansion de la fiscalité directe sur Internet, mais les droits existants ont été maintenus dans dix États.
- La taxe 9-1-1 au Québec, qui est prélevée mensuellement par les fournisseurs de services téléphoniques

Commentaires généraux

La Hongrie a abandonné cette mesure en 2014 à la suite de manifestations.



Montréal

451, rue Sainte-Catherine O.,
bureau 301, H3B 1B1
514-667-0023



Québec

125, boul. Charest E.,
bureau 401, G1K 3G5
418-476-0185



Casablanca

Casa Business Towers, 13^e étage
Avenue Main Street, CFC 20250
+ 212 5 20 74 60 38